

Procès-verbal du Conseil Municipal **du vendredi 20 décembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 20 décembre, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire,

Présents :

Lucette SPINHIRNY - Denis ARNDT - Valérie HAIDAR - Daniel LEROY - Dominique SCHAFFHAUSER - Ludovic CAMPITELLI - Marianne GEBEL (à partir du point 8) - Daniel BRUNSTEIN - Mireille PELE - Patricia JAEGLE - Dominique HEROLD - Marie-Jeanne BASSO - Jean-Marc KEMPF - Isabel FREUDENREICH - Sébastien LABOUREUR - Emmanuel AQUINO - Mireille WEISS - Benoît FREYBURGER - Pascale CAZAURAN - Claude KLINGER-ZIND - Guy DAESSLE - Didier SCHERRER - Dominique CHERY - Dominique BERGMANN - MULLER

Pouvoirs :

Geneviève SCHOFF a donné pouvoir à Dominique SCHAFFHAUSER
Patrice DUSSEL a donné pouvoir à Daniel LEROY
Carine NÄGL a donné pouvoir à Marie-Jeanne BASSO
Marianne GEBEL a donné pouvoir à Lucette SPINHIRNY (jusqu'au point 7)
Frédérique MACQUET a donné pouvoir à Valérie HAIDAR
Pascale CAZAURAN a donné procuration à Jean-Marc KEMPF (après son départ à 21h)

Date de convocation : vendredi 14 décembre 2019

Présents : 24 présents jusqu'au point 7 - 25 présents des points 8 à 17

Pouvoirs : 5 pouvoirs jusqu'au point 7 - 4 pouvoirs des points 8 à 17

Votants : 29

1. Désignation du secrétaire de séance

Sébastien LABOUREUR est désigné secrétaire de séance du conseil municipal du 20 décembre 2019.

2. Installation d'une nouvelle conseillère municipale

Monsieur le Maire : Je voudrais d'emblée m'adresser à Madame BERGMANN-MULLER. Je vous avais déjà introduit au conseil municipal lors du conseil municipal du 26 juin mais je relis, puisqu'on m'a fait une remarque comme quoi je ne l'aurais pas fait.

« Madame Maria FURLANO est décédée le 09 mars 2019.

Il convient, conformément à l'article L.270 du Code électoral, de procéder à son remplacement en désignant le candidat venant immédiatement après sur la liste des élus du groupe « Cap sur l'Avenir ».

Madame Marie-Christine PAPIER et Monsieur Jean-Pierre CHOULET ayant renoncé, il est ainsi installé dans la fonction de conseillère municipale Madame Dominique MULLER épouse BERGMANN née le 5 septembre 1952 à Colmar demeurant 22 rue de Logelbach à Wintzenheim. »

Donc je l'avais bien fait. Simplement je ne vous avais pas remis votre écharpe comme vous n'étiez pas là. Je vous remets donc l'écharpe.

Madame BERGMANN-MULLER : Oui, merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Bien. Nous avons un ordre du jour avec 17 points. Je rappelle les points :

1. Désignation du secrétaire de séance. Pour l'instant, c'est toujours le plus jeune, Sébastien LABOUREUR.
2. Installation d'une nouvelle conseillère municipale, c'est ce que je viens de faire à l'instant.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 novembre 2019
4. Adoption du budget primitif 2020 de la Ville de Wintzenheim
5. Adoption des taux d'imposition communaux 2020
6. Adoption du Budget Primitif 2020 du budget annexe de la R.M.A.C.T.W.
7. Adoption du budget forestier 2020
8. Approbation des subventions versées aux Associations paramunicipales, départementales et nationales et aux Associations assurant des Délégations de Service Public
9. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (*ITEP*)
La Forge
10. Adoption de la convention pour la réalisation d'un référentiel topographique avec Colmar Agglomération
11. Adoption du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 – 4^{ème} Génération - avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin
12. Approbation du protocole d'accord pour la création d'un pôle médical à Logelbach
13. Prescription de la révision du règlement local de publicité de Wintzenheim
14. Cession des parcelles 583/66 et 584/66 section 27 situées rue des champs à Wintzenheim – Logelbach
15. Annulation de l'engagement n°20804 du 25 juin 1997 concernant les parcelles 621, 622, 624 et 625 section 34
16. Cession du véhicule fourgon pompe du service incendie au Syndicat Intercommunal des Sapeurs – Pompiers de Landser, Schlierbach et de Dietwiller
17. Informations
 - Autorisations d'urbanisme
 - Manifestations
 - Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Bien. Je vous propose de passer directement au point 3.

3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 novembre 2019

Monsieur le Maire : Aucune remarque jusqu'à ce jour ne nous est parvenue, est-ce qu'il y aurait des remarques ce soir ? Monsieur KLINGER-ZIND.

Monsieur KLINGER-ZIND : Oui Monsieur le Maire. Je souhaite rétablir la vérité sur deux points qui concernent ce PV.

Le premier concernant la motion à propos de Stocamine. En page 32 sont relatés vos dires qui sont, en fait, que personne ne vous a fait part de cette motion. C'est le Maire de Wittenheim qui vous a envoyé cette motion ainsi qu'à tous les maires du Haut-Rhin la semaine précédente c'est-à-dire au mois de novembre. Et bien c'est faux puisque la motion, je l'ai là. Elle vous a été envoyée comme à tous les maires d'Alsace le 15 février à 15h03 par mail. Alors si ça vous tenait vraiment à cœur de faire cette motion je pense que vous auriez eu le temps de la faire en 10 mois.

J'en viens à ma deuxième remarque, qui concerne les dépenses de carburant Maire/Adjointes. Vous nous avez expliqué que c'était, en fait, ce que vous avez rajouté quand vous êtes arrivé à Munster avant de redonner la camionnette de location en rentrant du déplacement de Möhnese. Eh bien, là encore, c'est faux, puisque la dépense en question, elle a eu lieu 15 jours avant le déplacement à Möhnese avec la carte de la Mairie au Simply à Wintzenheim. Donc votre explication, là non plus, ne tient pas la route. Donc je ne voterai pas ce PV.

Monsieur le Maire : Il y a 2 points. Déjà par rapport à l'essence, je ne sais pas de quoi vous parlez, de toute façon ce n'est sûrement pas le Maire qui s'est servi. Là-dessus je suis tout à fait tranquille. N'essayez pas de...

Monsieur. KLINGER-ZIND : C'est l'explication que vous m'avez donnée.

Monsieur le Maire : N'essayez pas de mettre le doute sur le Maire.

Effectivement je pensais que c'était ça mais je vais faire des recherches personnellement avec les services des finances. Mais en tous les cas je pense que le Maire ne profite de rien. Et je pense que personne ne profite dans notre groupe que ce soit les adjoints ou les conseillers. Quand il y a des déplacements, on a mis en place des remboursements de frais de déplacements. Donc là, je ne peux pas vous laissez dire que le Maire aurait éventuellement profité... C'est absolument faux.

Deuxième point, Stocamine. Probablement, le 11 février cela a été zappé mais j'en ai eu une deuxième. Le Maire de Wittenheim, que je connais bien, qui m'a appelé, m'a dit Serge tu n'as pas pris de motion. J'ai dit tu me la renvoie et c'est à ce moment-là que je lui ai demandé. Mais je n'avais pas fait attention au mois de février.

Mais je l'ai eue, c'est la vérité ce que je dis, effectivement 2-3 jours avant.

Monsieur. KLINGER-ZIND : Non je peux vous le dire...

Monsieur le Maire : Je vous dis que je l'ai eue...

Monsieur KLINGER-ZIND : Monsieur le Maire, il m'a transmis le mail qu'il vous a envoyé. Il vous a envoyé un mail le 18 novembre 2019 à 15h38. Il s'agissait en fait de vous faire part du courrier qu'il avait fait à Monsieur le Président de la République.

Monsieur le Maire : C'est ça.

Monsieur KLINGER-ZIND : Dans lequel il annexe toutes les motions prises. Il ne demande à aucun moment de prendre la motion.

Monsieur le Maire : Je lui ai téléphoné je vous dis.

Monsieur KLINGER-ZIND : Donc vous arrivez bien tard après que la motion soit déposée auprès du Président de la République.

Monsieur le Maire : Monsieur, vous n'allez quand même pas me prendre pour un menteur quand même. J'ai téléphoné au Maire et je lui ai dit : « j'ai vu ton courrier au ministre », j'ai dit : « je n'ai pas pris de motion... »

Monsieur KLINGER-ZIND : Voilà, donc vous avez réagi 10 mois après tout le monde.

Monsieur le Maire : Mais ça n'a pas d'importance, l'essentiel c'est que ça a été fait.

Monsieur KLINGER-ZIND : Mais bien sûr. Ben oui. Quand on prend une pétition, une fois qu'elle est déposée on va la signer.

Monsieur le Maire : Bon je passe au vote. Qui est contre ? Qui est pour ? Abstention ?

Le conseil municipal, par 24 voix pour, 5 voix contre, adopte le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2019.

4. Adoption du Budget Primitif 2020 de la ville de Wintzenheim

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : Je vous rappelle les orientations budgétaires de 2020. Au cours du débat sur les orientations budgétaires du budget primitif du 29 novembre, le contexte économique et financier ainsi que les grands équilibres du budget de la Ville de Wintzenheim ont été présentés.

Les orientations budgétaires sont les suivantes :

- Les dépenses des charges générales y compris celles relatives au personnel sont contenues,
- La fiscalité est maintenue aux mêmes taux actuels,
- Les dépenses d'investissement engagées ne sont que la finalisation des projets en cours ou des projets annuels principalement de bon entretien : il n'y aura pas de nouveau projets pluriannuels,
- Il n'y aura pas d'emprunt nouveau.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les dépenses de fonctionnement

Monsieur le Maire : Vous avez devant vous la diapositive qui parle des dépenses réelles de fonctionnement. Vous avez les chiffres. Les dépenses réelles s'élèvent à 5 280 000 €.

Les charges de personnel sont de 2 578 000 € soit 49,50 % des dépenses totales. Vous pouvez voir que les frais de personnel ont baissé puisqu'on était à 2 714 000 € et on est descendu à 2 578 000 €, ce qui nous fait une baisse de 5%.

Les frais généraux représentent 1 414 000 € soit 27,15%.

Les autres charges de gestion sont, comme vous pouvez le voir, de 971 000 € soit 18,65%.

Les atténuations de produits, les charges financières, les charges exceptionnelles et les dépenses imprévues représentent le reste des dépenses c'est-à-dire 245 000 €.

Comme prévu dans les orientations budgétaires, les montants des dépenses par chapitres restent stables hormis les dépenses imprévues et les dépenses du personnel qui baissent respectivement de 60% et de 5% par rapport à 2019.

B. Les recettes de fonctionnement

En ce qui concerne les recettes réelles de fonctionnement. C'est simple. Les recettes réelles totales prévisionnelles sont de 6 315 675 €.

Les recettes principales sont :

- Les Impôts et taxes pour 5 100 000 € représentant à eux seuls 80,75% des recettes.
- Les Dotations, subventions et participations qui s'élèvent à 850 000 € soit environ 13% des recettes.
- Les Produits des services, du domaine et des ventes et les Autres produits de gestion courante sont de 339 000 € soit 5,37% des recettes.

Par rapport à 2019, les recettes réelles baissent de 177 000 € réparties sur plusieurs chapitres.

Cette évolution est principalement due à la diminution de la vente du bois (pour 53 500€) et au ralentissement des transactions immobilières (pour 95 000 €).

Les recettes attendues issues des taxes foncières et d'habitation restent stables (pour -14 000 €) alors même que les bases augmentent.

C. Evolution des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement :

Les recettes prévues en 2020 baissent de 177 000 € par rapport à 2019.

Les dépenses prévues en 2020 baissent également, et n'augmentent pas contrairement à ce qui a été dit lors du débat d'orientation budgétaire, de 381 300 € par rapport à 2019.

La différence entre recettes et dépenses montre un excédent de 1,1million d'€.

Par ailleurs, étant aujourd'hui le 20 décembre, on peut estimer de façon relativement précise les excédents.

On peut attendre plus d' 1,3 million en excédent de fonctionnement et environ 3,4 millions d'excédent global alors même que nous avons investi plus de 7 millions d'euros cette année.

Pour rappel, les recettes prévues en 2020 baissent de 177 000 € par rapport à 2019. Depuis 2014, tout est fait pour maintenir un niveau de recettes correct, et ce malgré la baisse continue des dotations.

La diminution des dotations de l'Etat entre 2019 et 2020 est de 34 602 €.

Les pertes cumulées des dotations entre 2014 et 2020 représentent au total 937 611 €. C'est un montant très important.

Depuis 2018, la taxe foncière sur les propriétés bâties n'a plus augmenté et son taux de 17,03 % est de 3 points en dessous de la moyenne de la strate des communes de 5 000 à 10 000 habitants.

D. La gestion de la dette

Le capital restant dû est de 3 819 000 € au Crédit Mutuel. Le remboursement annuel est de 281 000 €.

La capacité de désendettement de la commune est de 2,3 ans : seulement 35 % des communes de 5000 à 10 000 habitants ont un seuil de solvabilité de cet ordre. La moyenne des communes au niveau national se situe entre 5 et 6 ans.

L'encours de la dette par habitant est de 478 €/habitant ; la moyenne de la strate des communes de 5000 à 10000 habitants est de 844 €/habitant.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement sont estimées à environ 2,3 millions d'euros avec principalement :

| | |
|--|--------------------|
| ➤ En voirie | 1 360 000 € |
| • Projets voiries - chemins ruraux – création parking en centre-ville | 180 000 € |
| • 2 ^{ème} tranche rue Joffre | 800 000 € |
| • Aménagement Square Herzog | 350 000 € |
| • Démolition maison 7, rue Clemenceau | 30 000 € |
| ➤ Bâtiments | 180 000 € |
| • Travaux de rénovation et d'entretien dans les différents bâtiments Communaux (dont la salle Ungerer) | 100 000 € |
| • Travaux dans les écoles | 80 000 € |
| ➤ Acquisitions foncières (réserves) | 400 000 € |
| ➤ Sécurité | 190 000 € |
| • Installation vidéosurveillance Wintzenheim centre | 150 000 € |
| • Matériel incendie | 40 000 € |
| ➤ Aménagements-Etudes-Mobilier-Informatique-Divers | 155 000 € |
| • Travaux d'aménagement des cimetières | 35 000 € |
| • Etudes diverses (Géo-référencement des réseaux, référentiel topographique avec Colmar Agglomération | 120 000 € |

B. Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à 1.727M€ avec principalement :

- Le produit prévisionnel des cessions représentant 500 000 € :
 - 450 000 € de cessions pour les terrains notamment dans la zone d'activités Europe,
 - 50 000 € de cessions diverses avec principalement la vente du camion des pompiers.
- Le produit des subventions à hauteur de 198 625 € : il s'agit du Fonds de concours de Colmar Agglomération au titre du pôle médical de Logelbach.
- Le Fonds de compensation de la TVA de 740 000 €,
- La Taxe d'Aménagement estimée à 283 000 €.
- Le virement de la section de fonctionnement de 807 675 €.

Monsieur le Maire : Voilà un petit peu ce que j'avais à dire sur ce budget. Je vous remercie. On peut passer maintenant aux questions. Monsieur DAESSLE, je vous en prie.

Monsieur DAESSLE : Lors de notre dernier conseil municipal du 29 novembre, nous vous faisons remarquer que présenter les orientations budgétaires, voire aujourd'hui le budget primitif, était un non-sens vu la date rapprochée avec les dernières soit le 8 février de cette année et que vous n'avez de loin pas les chiffres comptables définitifs de 2019. Nous constatons dans votre budget une petite variation de chiffres mais cela ne fait que nous conforter dans nos derniers propos. Même si l'excédent présente une légère augmentation il

n'en reste pas moins qu'osciller autour des 900 000 € est largement insuffisant pour une bonne gestion et vous devriez être au minimum au double comme vous l'étiez dans vos débuts de mandats.

Il va donc se poser la question, pour les prochains investissements, de faire appel à de nouveaux emprunts. Si je prends vos investissements et votre budget tels qu'ils se présentent, la question se pose déjà alors que vous mentionnez ne pas y recourir. N'oublions pas que tous vos investissements ont été financés en grande partie par la vente des biens communaux et aujourd'hui nous n'avons plus rien.

Dans votre budget est inscrit votre emprunt de 4 000 000 € mais vous oubliez toujours de mentionner que pour les travaux d'assainissement nous remboursions à la CAC un montant de 2 406 000 € sur 15 ans d'une part et que vous avez fait majorer la sur-redevance d'assainissement à chaque usager de 0.60 € au m³ pour compenser les 110 000 € de produit supplémentaire que vous n'auriez pas eu en subvention de la CAC.

Pour notre part, nous avons toujours été contre cette taxation et surtout décrié cette méthode que l'on peut qualifier de sournoise. C'eût été un beau geste vis-à-vis des usagers de ne pas les majorer puisque les moyens financiers étaient là, vos énormes investissements.

Au passage, vous avez continuellement dit que vous n'alliez pas contracter d'emprunt.

Pour les investissements dans votre budget, il n'apparaît pas que vous aviez promis à Logelbach soit la réfection de la rue Hirn et de la rue Haussmann. Quant au montant total du square Herzog, il est prohibitif. Mais votre approche des marchés depuis que vous êtes aux affaires est assez particulière. En effet, à part un ou deux marchés, vous avez toujours annoncé un montant de départ d'un projet et à l'arrivée il était majoré de 25% voire près du double. Et je ne prendrais comme exemple que le Pôle Sportif annoncé à 3 000 000 € et qui se termine à près de 6 000 000 € et qui ne peut même pas recevoir des compétitions de bon niveau. Mais, cerise sur le gâteau, on refait aussi une nouvelle salle au SIVOM qui pourrait recevoir ces dites compétitions.

Lors du dernier conseil municipal, je vous ai questionné sur la création de 12 parkings devant le pôle médical. Un petit calcul le résume à 15 000 € la place. On peut dire que c'est un beau cadeau pour les usagers privés.

Il m'apparaît aussi important de souligner dans votre gestion les terrains offerts et les montants à payer par logement aux investisseurs pour la réalisation de logements sociaux. Hormis ces cadeaux, il faut aussi considérer la destruction du magnifique terrain de jeu du arc Acker et j'en passe. Voilà entre autres comment vous gérez l'argent du contribuable. Mais évidemment, si c'était le vôtre, on en parlerait peut-être autrement.

Vous ne prévoyez pas des hausses de taxes et vous mentionnez dans le document que le produit supplémentaire issu de la hausse sera déduit. Votre texte n'est pas clair, il est assez incompréhensible à ce niveau.

Vous qui aimez revenir sur le passé et le critiquer, l'ancien Maire se souvient d'une campagne électorale où vous avez publié un tableau avec les différentes majorations de taxes locales, majorations que vous avez cautionnées et votées. Si je prends mon imposition foncière de 2019 à 2008, c'est une augmentation de 29% et la taxe d'habitation de 32%. Pourtant, vous aviez promis de ne pas augmenter les taxes. Certes, il y a les bases mais il fallait procéder à un système de remboursement de ces dernières vis-à-vis des contribuables ou de leur faire profiter directement de ces montants.

Concernant la masse salariale, elle est toujours très élevée et des embauches sont en cours et certains travaux passeront par des prestataires ce qui ne règle rien.

Dans la subvention de fonctionnement du CCAS, il serait souhaitable de rappeler d'où provient la différence des 30 000 €. Est-ce le cadeau de Monsieur DIETRICH ? Et qu'en avez-vous fait ?

Vos deux dernières années de gestion montrent bien l'effet ciseau qui est en train de se produire avec un excédent et une épargne qui baisse et qu'il n'y a plus de réserve.

Ces deux derniers mandats auraient dû apporter à notre collectivité une perspective d'avenir. Mais au contraire, c'est une vie en autarcie. Ce budget aurait dû mettre l'accent sur une priorité comme l'écologie, l'environnement et sa place dans la Communauté d'Agglomération.

Il est vrai qu'avec les absurdités du nouveau Plan Local d'Urbanisme, vous êtes à contre-courant du souhait de notre société.

Je profite aussi de ce passage et de l'importance du budget dans votre commune pour vous rappeler un point important que vous avez totalement éludé durant ce mandat, et qui ont fait l'objet de commentaires de votre part inappropriés du fait de cet oubli. Lors de l'installation du nouveau conseil municipal le 29 mars 2014, je cite certains de vos propos : « Je veux aussi saluer la présence du groupe minoritaire, volontairement je n'emploierai pas le mot opposition, le respect des opinions des uns et des autres. Nous nous mettrons au travail mais nous le faisons sous le contrôle du groupe minoritaire issu des urnes ».

En fait, ces paroles n'étaient que communication comme vous savez si bien le faire et vous nous avez exclus de tout. Je garderai le souvenir d'une de vos phrases qui vous caractérise à merveille et qui veut en dire long sur le personnage que vous êtes et je cite : « Monsieur DAESSLE, c'est moi le Maire aujourd'hui et c'est moi qui décide ». Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur KLINGER-ZIND, vous avez quelque chose à dire ? Non je n'ai pas de réponse à donner à Monsieur DAESSLE, je le laisse à ses propos c'est tout.

Monsieur KLINGER-ZIND : Donc concernant ce budget. Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, étant donné que l'année n'est pas finie, nous ne disposons pas de chiffres définitifs. C'est donc uniquement un budget basé sur vos estimations.

Concernant les dépenses de fonctionnement, la baisse est fictive puisque vous rognez sur des marges de manœuvre. Les marges de manœuvre déjà d'une sur le personnel puisque vous aviez 300 000 € de marge de manœuvre, il en reste encore 150 000 €, et les dépenses imprévues qui sont baissées mais qui ne constituent pas une dépense utilisée de toute façon donc ce n'est pas une vraie baisse de dépenses.

De plus les dépenses de personnel ont augmenté en 2019 de 7 000 € par rapport à 2018. C'est le tableau que vous nous avez fourni le mois passé, et ce malgré le gel des salaires des agents communaux.

D'autre part en page 5, à propos des charges financières, je précise qu'un emprunt n'est pas dédié particulièrement à un projet mais il sert à financer un volume trop important de dépenses.

Les recettes de fonctionnement elles, baissent de 181 000 €, ce malgré les recettes des pôles médicaux alors que dans le même temps les impôts locaux augmentent de plus de 45 000 €. Vous nous avez fourni les tableaux.

Concernant les investissements, sur les 2 800 000 €, je constate que vous n'avez aucune subvention hormis le fond de concours de Colmar Agglo de moins de 200 000 €.

En clair, je répète ce que j'ai dit lors du débat d'orientation budgétaire, c'est-à-dire que votre gestion prévoit à terme une hausse des dépenses, une baisse des recettes et donc un autofinancement très réduit et ce malgré une hausse constante des taxes payées par le contribuable.

Je le répète également ce n'est pas là ma conception d'une gestion communale.

Et pour conclure, de plus, votre budget ne prévoit rien en termes de protection de l'environnement de sauvegarde du patrimoine ou de service à l'habitant. C'est pourquoi je voterai contre ce budget primitif, votre budget primitif.

Monsieur le Maire : Merci. On a commencé ce soir avec le zéro déchet. Vous avez vu que maintenant vous n'avez plus sur la table des gobelets, vous avez du verre maintenant. Ça commence déjà comme ça. Bien merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions concernant le budget ? Pas d'autres questions, est-ce que je peux passer au vote ?

Monsieur KLINGER-ZIND : Les 40 000 € pour le CCAS ?

Monsieur le Maire : Effectivement, il y a un donateur qui donne 10 000 € annuellement, il surveille les comptes et c'est pour les enfants. Madame SCHOFF n'est pas là pour le dire mais je peux le dire ; ce sont des enfants qui partent soit en colonie de vacances, en camps. C'est payé. Il y a une délibération qui passe à chaque fois pour justifier les dépenses du don.

Voilà, ça sert bien pour des enfants nécessiteux, c'est bien sur cela qu'on s'est mis d'accord avec ce donateur qui surveille, d'ailleurs on lui fournit des comptes chaque année.

Voilà, est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur DAESSLE : Je voulais poser une question concernant les taxes qui ne sont pas très compréhensibles, vous pouvez me répondre là-dessus ?

Monsieur le Maire : Quelles taxes ?

Monsieur DAESSLE : Vous avez mentionné, on revient en arrière...

Monsieur le Maire : Les taxes n'augmentent pas, ce sont les bases qui ont encore augmentées un peu.

Monsieur DAESSLE : Non, ce n'est pas ça. Vous marquez à un moment donné, vous marquez dans votre tableau ...

Monsieur le Maire : C'est celui-là ? Pour mémoire le produit des taxes d'habitation sera figé en 2020 et celui de 2019. Mais le produit supplémentaire issu de la hausse des taux entre 2018 et 2019...

Monsieur DAESSLE : Voilà c'est celui-là, exact.

Monsieur le Maire : Bien oui, il y a donc eu une hausse en 2019 par rapport à 2017, elle sera donc déduite. C'est par rapport à la taxe d'habitation.

Monsieur DAESSLE : Ce n'est pas clair.

Monsieur le Maire : C'est le projet de loi de finances concernant la taxe d'habitation qui va disparaître entre 2020 et 2023 pour les derniers.

Monsieur DAESSLE : D'accord.

Monsieur le Maire : Bien est-ce qu'il y a des remarques ? On peut passer au vote ? Qui est contre ?

Monsieur DAESSLE : Nous ne prenons pas part au vote.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 09 décembre 2019,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 18 décembre 2019,

Guy DAESSLE, Didier SCHERRER, Dominique CHERY et Dominique BERGMANN - MULLER ne participent pas au vote.

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 1 voix contre :

- ADOPTE par chapitres en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes le budget principal 2020 de la ville tel que proposé,
- ADOPTE le tableau des effectifs annexé,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 1 : Extrait du budget principal 2020 de la commune de Wintzenheim et du tableau des effectifs

5. Adoption des taux d'imposition 2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

Seuls seront votés les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il est proposé de conserver les mêmes taux d'imposition en 2020 qu'en 2019. Vous avez effectivement les pourcentages.

| | 2019 | 2020 |
|---|-------------|-------------|
| taxe foncière sur les propriétés bâties | 17,03% | 17,03% |
| taxe foncière sur les propriétés non bâties | 52,07% | 52,07% |

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Monsieur DAESSLE : Nous ne prenons pas part au vote.

Monsieur le Maire : Qui s'abstient ? Une abstention ? Merci.

Guy DAESSLE, Didier SCHERRER, Dominique CHERY et Dominique BERGMANN - MULLER ne participent pas au vote.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 09 décembre 2019,

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 1 abstention :

- ADOPTE les taux suivants pour 2020 :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17.03 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties: 52.07 %
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. Adoption du Budget Primitif 2020 du budget annexe de la Régie des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Pour mémoire, l'évolution du nombre des abonnés depuis 2009 jusqu'en 2019 marque une lente diminution constante.

| Années | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Nombre des abonnés | 898 | 873 | 846 | 812 | 806 | 786 | 752 | 694 | 647 | 639 | 618 |

La tarification « Abonnés » est de 95 € H.T. et sera sans changement en 2020. Les dépenses de fonctionnement devraient s'élever à 55 000 € avec principalement :

- les charges à caractère général à 29 200 €,
- les autres charges de gestion courante à 1 500 €,
- les charges exceptionnelles à 1 500 €,
- les charges financières à 100 €,
- les dotations aux amortissements à 1 000 €.

Les recettes de fonctionnement seraient de l'ordre de 55 000 € composées des redevances des abonnés. Il est nécessaire de prévoir les dépenses d'investissement suivantes :

- 12 000 € pour le déplacement de la sous-station de la régie rue Clemenceau,
- 30 000 € pour la mise en œuvre de nouveaux amplificateurs.

Il est proposé les grands équilibres suivants du budget primitif :

| | |
|------------------------------|-------------|
| Dépenses de fonctionnement : | 55 000.00 € |
| Recettes de fonctionnement : | 55 000.00 € |
| Dépenses d'investissement : | 22 700.00 € |
| Recettes d'investissement : | 22 700.00 € |

Monsieur le Maire : Merci, est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, on passe au vote. Qui est contre ?

Monsieur DAESSLE : Nous ne prenons pas part au vote.

Monsieur le Maire : Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Annexe 2 : Extrait du budget primitif 2020 du budget annexe de la R.M.A.C.T.W

Guy DAESSLE, Didier SCHERRER, Dominique CHERY et Dominique BERGMANN - MULLER ne participent pas au vote.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 09 décembre 2019,

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- ADOPTE par chapitres en fonctionnement et en investissement, en recettes et en dépenses le budget primitif 2020 du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision,
- APPROUVE la conservation d'un tarif unique de 95 € HT pour tous les abonnés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7. Adoption du budget Forêt 2020

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

L'Office National des Forêts établit les programmes annuels et réalise les travaux nécessaires à la gestion durable du patrimoine forestier.

Le budget d'exploitation proposé pour 2020 présente 29 044 € en dépenses et 52 460 € en recettes. Les dépenses correspondent au travail réalisé par les bûcherons, tous statuts confondus, pour effectuer le travail de coupes, au débardage et au suivi des chantiers.

Les recettes correspondent à la vente des bois d'un volume de l'ordre de 739m³ de bois non façonnés et 1034m³ de coupes en vente sur pied.

En 2019, l'excédent d'exploitation évalué à 23 416 € couvre les travaux d'investissement envisagés pour un total de 16 640€ HT.

| Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------------|----------------------|-----------------|
| Régie (Bûcherons travaillant au syndicat mixte) | 13 850 € | Recettes brutes | 32 660 € |
| Bûcherons travaillant pour des entreprises | 3 300 € | Coupe vente sur pied | 19 800 € |
| Débardage | 8 220 € | | |
| Honoraires de maîtrise d'œuvre de l'ONF | 2 223 € | | |
| Autres dépense (convention de gestion, suivi social, formation...) | 1 451 € | | |
| Total | 29 044 € | | 52 460 € |

Programme de travaux :

| Descriptif des actions | Montant estimé en € HT |
|---|------------------------|
| Travaux de maintenance et parcellaires | 2 970 € |
| Travaux de plantation sapins de Noël | 360 € |
| Travaux sylvicoles (dégagement de plantation ou semi-artificiel...) | 640 € |
| Travaux de protection contre les dégâts de gibier | 520 € |
| Travaux d'infrastructures (entretien des renvois d'eau sur 21 km) | 10 050 € |
| Travaux d'accueil du public (Sentier botanique) | 2 100 € |
| Total | 16 640 € |

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Monsieur DAESSLE : Nous ne prenons pas part au vote.

Monsieur le Maire : Vous ne votez pas ? Bon, 4 ne participent pas au vote.

Guy DAESSLE, Didier SCHERRER, Dominique CHERY et Dominique BERGMANN - MULLER ne participent pas au vote.

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- ADOPTE le budget d'exploitation 2020 dont les prévisions de coupes entre bois façonnés et bois sur pied telles que précisées,
- DONNE son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'une vente groupée,
- ADOPTE le programme des travaux proposé pour 2020,
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8. Approbation des subventions versées aux associations paramunicipales, départementales et nationales et aux associations assurant des Délégations de Service Public

Rapporteur : Daniel LEROY

Les subventions aux associations locales attribuées sur critères seront étudiées en 2020 dans la mesure où les dossiers demandés sont encore en cours de constitution par les associations, celles-ci devant les transmettre avant le 06 janvier 2020 en mairie afin que les commissions communales puissent analyser les demandes.

En revanche, les associations ne faisant pas l'objet d'une attribution sur critères peuvent bénéficier d'une subvention de fonctionnement inscrite dans le budget primitif.

Associations paramunicipales, départementales et nationales

| Associations | Subventions 2019 | Subventions 2020 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| CMJ | 1520 € | 1520 € |
| Donneurs de sang | 450 € | 450 € |
| Ecole de musique | 25 000 € | 30 000 € |
| Harmonie municipale | 8000 € | 8000 € |
| Scouts et Guides | 520 € | 520 € |
| UNC | 900 € | 900 € |
| Association de Prévention Routière | 200 € | 200 € |
| CCAS | 10 000 € | 40 000 € |
| Total | 46590 € | 81 590 € |

Les chiffres sont identiques en 2020-2019 à deux exceptions près. Le CCAS dont on a déjà parlé, dont la subvention revient au chiffre habituel de 40 000 €. Elle avait été abaissée à 10 000 € parce que le CCAS avait un excédent un peu trop important l'an dernier. Et la subvention, également, pour l'Ecole de Musique qui passe de 25 000 € à 30 000 €.

Associations assurant des Délégations de Service Public

Par ailleurs, dans le cadre des Délégations de Service Public pour le centre de loisirs, les activités périscolaires et le multi-accueil, des subventions ont déjà été déterminées dans le cadre contractuel des DSP :

| Associations | Subventions de fonctionnement 2020 |
|---|---|
| PEP Alsace Activités périscolaires (La Récréation) | 202 579 € |
| Enfance pour Tous / People and Baby Multi-accueil | 188 990 € |

| Associations | Subventions d'équipement 2020 |
|---|--------------------------------------|
| PEP Alsace Activités périscolaires (La Récréation) | 3.300 € |

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur LEROY : Je vous remercie.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ATTRIBUE les subventions en 2020 aux associations telles qu'elles figurent dans les tableaux ci-dessus,
- DECIDE de voter le crédit correspondant au budget de l'exercice,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire : Je suis surpris. Vous pensez bien que je suis surpris. Vous ne participez pas au vote pour le budget, vous voter contre et total vous voter pour les subventions. Comment on peut donner des subventions si le budget n'est pas approuvé ? Je vous remercie.

9. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) la Forge

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

Après le succès de la première édition en juin 2016, sous les couleurs des ITEP La Forge (Wintzenheim) et Le Willerhof (Hilsenheim), l'Alsace organise le 2^{ème} Tournoi National de Foot-ITEP.

Cette manifestation est dédiée aux jeunes entre 9 et 16 ans présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. L'intérêt est de permettre à chaque participant de porter et défendre les couleurs de son établissement et aussi certaines valeurs telles que la loyauté, le respect, la fraternité et la solidarité, tout cela dans un contexte de fête et de partage.

Ainsi, les 3, 4 et 5 juin 2020, cet événement rassemblera à Erstein près de 250 enfants accueillis en ITEP et venus de toute la France.

L'ITEP de La Forge sollicite une subvention communale pour l'aide au financement de cette rencontre sportive, comme cela a déjà été le cas pour cet établissement en 2016.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, on peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 250 € à l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) La Forge,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10. Adoption de la convention pour la réalisation d'un référentiel topographique avec Colmar Agglomération

Rapporteur : Denis ARNDT

Chaque année en France lors de travaux, plusieurs milliers de réseaux sont endommagés générant des interruptions de services, portant atteintes à l'environnement, aux biens mais aussi aux personnes. Les accidents mortels de Bondy, Noisy-le-Sec en 2007 et Lyon en 2008 ont conduit le législateur à réformer les textes sur la cartographie des réseaux.

Ainsi, la réforme "déclaration de travaux - déclaration d'intention de commencement de travaux" (DT-DICT) a pour objectif de réduire le nombre et la gravité des accidents qui sont susceptibles de se produire lors de la réalisation de travaux à proximité de réseaux et d'équilibrer le partage des responsabilités entre les différents acteurs.

Dans cette optique, l'arrêté du 15 février 2012 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatique de transport ou de distribution impose pour les réseaux sensibles à la sécurité (électricité, gaz, éclairage public, réseau de chaleur, etc.) de disposer des plans des réseaux géoréférencés fondés sur le meilleur fond de plan disponible auprès de l'autorité locale compétente.

L'absence d'un fond de plan commun à l'ensemble des parties prenantes sur lequel les réseaux sont reportés, qu'ils soient sensibles ou non, est préjudiciable à la compréhension de l'occupation du sous-sol.

Colmar Agglomération exerce la compétence SIG et dispose d'une expertise technique dans la réalisation de relevés et de plans topographiques. Elle se positionne comme autorité publique compétente sur son territoire et souhaite créer un référentiel topographique conforme au standard dit « Plan de Corps de Rue Simplifiés » (PCRS) édictés par la Commission Nationale de l'Information Géographique (CNIG).

Colmar Agglomération propose de mutualiser la production et la mise à jour d'un tel référentiel entre acteurs publics et privés qui partagent la nécessité d'un fond de plan et les mêmes objectifs de précision sur la gestion de leurs données. Ainsi, différents exploitants de réseaux ainsi que les communes ont manifesté leur intérêt pour entrer dans la démarche de mutualisation proposée.

Il est proposé que la commune de Wintzenheim intègre cette démarche et valide son adhésion à ce projet. Elle apportera une contribution financière de 32% du projet, soit 37 120 € tout comme Colmar Agglomération ; le solde étant réparti entre les exploitants de réseaux.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, on peut passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE que Colmar Agglomération se positionne en tant qu'Autorité Publique Locale Compétente pour la réalisation du référentiel topographique et la coordination de sa mise à jour,
- APPROUVE la participation financière de la commune de Wintzenheim au taux fixe de 32% du projet soit une participation de 37 120 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le projet de convention de financement ci-annexé avec Colmar Agglomération ainsi que tout document nécessaire à la présente délibération.

Annexe 3 : Projet de convention pour la réalisation d'un référentiel topographique avec Colmar Agglomération

11. Adoption du Contrat Enfance - Jeunesse 2019-2022 « 4^{ème} génération » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Le contrat a pour objet :

- De déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre ;
- De fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

Cela permet le versement de la Prestation de Service du Contrat Enfance et Jeunesse (P.S.C.E.J.) ou de la PSO (Prestation de Service Ordinaire).

Sont éligibles à la P.S.C.E.J. les nouveaux développements ou/et les développements financés lors de la dernière année du contrat qui concourent à une fonction d'accueil et de pilotage et qui sont maintenus.

Les actions antérieures déclarées non éligibles lors des renouvellements des contrats sont soumis à une dégressivité. Toutefois, le nouveau contrat ne contient plus ce type de financement.

Les Contrats Enfance Jeunesse précédent ont été conclu autour de 3 axes :

- Le multi-accueil Pom' de Renette,
- L'accueil périscolaire et le centre de loisirs « La Récréation »,
- L'accueil de loisirs « Espace Arthuss ».

Madame SPINHIRNY: Ca me gene « axe ». Je dirais les 3 structures si vous me permettez. Alors vous avez détaillés dans la suite, vous l'avez certainement lu avec attention, quelques renseignements sur ces 3 structures.

Le multi-accueil « Pom' de Renette » a été organisé dans le cadre d'une délégation de service public qui est entrée en vigueur en 2013 et a été renouvelé en 2018 avec un nouveau délégataire, People and Baby – Enfance pour Tous.

Ce multi-accueil est implanté à côté du groupe scolaire de Logelbach.

Ce service a 43 places et a vocation à accueillir les enfants de 0 à 4 ans dans la journée en accueil régulier et occasionnel. Le taux d'occupation en heures réelles est de 78,3% en 2018 et l'objectif de 2019 est d'atteindre 84% de taux d'occupation.

Le service est assuré 228 jours par an de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

Cette structure emploie 14,04 équivalents temps plein composé d'une directrice, d'une directrice adjointe, d'une éducatrice de jeunes enfants, de 5 auxiliaires de puériculture, de 6 agents de puériculture, de 2 agents de service. 3 vacataires sont également employés : un psychologue, un médecin et un musicien.

Concernant **l'accueil périscolaire et le centre de loisirs « La Récréation »**, ce service fait l'objet d'une délégation de service public actuellement gérée par les PEP Alsace pour une durée de 5 ans jusqu'au 31 décembre 2020.

La capacité d'accueil est de 60 enfants à Wintzenheim et de 90 enfants à Logelbach.

10 agents sont présents sur la structure de Logelbach et 15 agents sur la structure de Wintzenheim.

Les structures sont implantées à proximité des groupes scolaires. Les accueils se font de 11h30 à 13h30 et de 16h00 à 18h30 les lundi-mardi-jeudi et vendredi. Les horaires ont été arrêtés de 7h30 à 18h30 pour les mercredis. Un accueil est également organisé pendant les vacances scolaires.

En 2018 :

- 20 343 heures ont été réalisées sur le périscolaire de Logelbach,
- 32 307 heures ont été réalisées sur le périscolaire de Wintzenheim,
- 5822 heures ont été réalisées le mercredi et 3968 heures pendant les vacances scolaires.

Sur le temps périscolaire, le taux d'encadrement est de 1 pour 10 pour les – de 6 ans et 1 pour 14 pour les + de 6 ans. Pour les vacances, le taux est ramené à respectivement 1 pour 8 et 1 pour 12. Le personnel est qualifié avec des diplômes adaptés à l'animation : BAFD, BPJEPS ou BAFA.

L'accueil de loisirs « Espace Arthuss » dispose de 30 places extra-scolaires. Il est assuré par un responsable diplômé BAFD et une animatrice diplômée BAFA.

Ce service propose des activités aux jeunes de 12 à 17 ans sur le temps périscolaire mais également sur le temps extrascolaire (samedis, petites et grandes vacances).

Pour la période 2019 – 2022, le contrat reprend d'une part les actions des contrats de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} générations. Ainsi, Le multi-accueil Pom' de Renette, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs « La Récréation » et l'accueil de loisirs « Espace Arthuss » sont à nouveau au cœur du dispositif.

Au niveau du financement (voir tableau en annexe 1), il est important de préciser que les actions antérieures à 2007 se voyant appliquer une dégressivité chaque année, il n'y a plus ce type de financement. Les actions nouvelles sont celles concernant le développement du service qui ont été intégrées en 2011.

Le contrat présenté s'inscrit dans la continuité des activités actuelles, avec les services spécifiés ci-dessus.

L'axe de développement nouveau est la prise en compte du rôle de la Directrice générale adjointe comme coordinatrice de ce contrat et future coordinatrice de la nouvelle génération de contrat. En effet, dans la mesure où elle a en charge :

- la réalisation des diagnostics territoriaux dans le cadre du Contrat enfance jeunesse mais également dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques dédiées à l'enfance et à la jeunesse ;
- les échanges avec la CAF sur le secteur enfance-jeunesse ;
- la coordination entre le secteur scolaire et périscolaire ainsi que la coordination entre les services gérés en régie directe et par voie d'affermage.

Ce poste se positionne en tant que coordinatrice du contrat et peut donc bénéficier d'un financement de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui Monsieur KLINGER-ZIND ?

Monsieur KLINGER-ZIND : Il est très difficile d'adopter un contrat dont on ne dispose pas, puisqu'on n'a pas le contrat.

Madame SPINHIRNY : Alors, le contrat n'est pas encore rédigé par la Caisse d'Allocations Familiales qui nous demande d'abord de voter le tableau qui résume, en fait, ce qui sera dans le contrat.

Monsieur le Maire : Il faut valider d'abord le tableau pour pouvoir effectivement faire le contrat.

Monsieur KLINGER-ZIND : Ben le tableau financier... On ne nous demande pas d'adopter le tableau financier, on nous demande bien d'adopter le contrat et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce fameux contrat. Et même déjà les avenants alors qu'on n'a pas le contrat.

Monsieur le Maire : Si vous validez les chiffres, le contrat c'est les chiffres et c'est tout. C'est les mêmes actions. C'est défini là-dedans.

Monsieur KLINGER-ZIND : Oui mais quand on signe un document on le lit, on le regarde.

Monsieur le Maire : D'accord. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas d'autres questions on peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions :

- ADOPTE le Contrat Enfance Jeunesse 2019 – 2022 (4^{ème} génération) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et notamment les conditions financières,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2019 – 2022 ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi que les avenants à suivre relatifs à ce contrat.

Annexe 4 : Tableau financier récapitulatif du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 « 4^{ème} Génération » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin

Madame SPINHIRNY : Je voudrais juste rajouter que c'est un peu dommage que vous n'ayez pas adopté ce Contrat Enfance Jeunesse parce que je vous signale quand même qu'entre 2018 et 2019 nous avons eu une augmentation de plus de 30 000 € de subvention par la CAF. Voilà. Subvention qui est, bien entendu, reconduite. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je vous remercie.

12. Approbation du protocole d'accord multipartite pour la création d'un pôle médical à Logelbach-Wintzenheim

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

La commune est propriétaire du bâtiment communal et des terrains cadastrés section 374 n° 107, 141, 142, 145, 146, 149, 150 et 153 d'une surface au sol de 436 m² situés au 3, rue Herzog.

Le projet consiste en la réalisation d'un pôle médical avec la rénovation complète du bâtiment et la création d'une extension d'environ 12 m² de surface-plancher comprenant les espaces techniques (Ascenseur, hall d'entrée, WC, local technique et local poubelle).

La surface totale suite à l'extension serait d'environ 307 m² comprenant :

- L'entre-sol : 100,2 m²
- Le rez-de-chaussée : 106,2 m²
- Le 1^{er} étage : 101,4 m²

6 places de stationnement privées extérieures sont réservées aux praticiens.

Le pôle médical comprend 3 niveaux avec 7 cellules et des espaces annexes qui seront louées par baux professionnels :

- L'entre-sol est composé de 2 cellules, dont la 1^{ère} est libre d'occupation et la 2^{ème} est louée à Madame Audrey NOBIS pour un loyer de 276,24 € TTC (230,20 € HT) hors charges,
- le rez-de-chaussée comprend deux cellules dont la 1^{ère} est libre d'occupation et la 2^{ème} est louée au Docteur Nicolas TISSERAND, médecin généraliste, pour un loyer de 787,70 € TTC (656,40 € HT) hors charges,
- le 1^{er} étage est occupé par trois praticiens :

- Monsieur Maxime GUISE (cellule 5), Psychothérapeute, pour un loyer de 511,72 € TTC (426,44€ HT) hors charges.
- Madame Chloé KREMPP (cellule 6), Orthophoniste, pour un loyer de 498,04 € TTC (415,03€ HT) hors charges.
- Madame Marie DELAHAYE, Infirmière et Madame Sonia PENSIRINI, Infirmières, (cellule 7) pour un loyer de 465,70 € TTC (388,08 € HT) hors charges.

Guy DAESSLE, Didier SCHERRER, Dominique CHERY et Dominique BERGMANN - MULLER ne participent pas au vote.

Monsieur le Maire : Merci. Questions ? Monsieur DAESSLE ?

Monsieur DAESSLE : Sur le Pôle je voudrais revenir, parce que vous êtes allé très vite dans la manipulation, et dire à Madame SPINHIRNY que nous n'avons pas voté contre un plan de financement ou quoi que ce soit, nous avons simplement voté contre quelque chose qui ne nous a pas été demandé. Alors je crois qu'il faut quand même être clair. Monsieur KLINGER-ZIND avait parfaitement raison on ne parle pas d'un plan de financement. Donc je crois que là il faut rester correct dans le principe. En ce qui concerne...

Monsieur le Maire : Permettez une réponse Monsieur DAESSLE. Je suis un peu surpris qu'aujourd'hui il y ait cette réponse de Monsieur KLINGER-ZIND car en 2015 ça a été exactement la même chose, on a pratiqué de la même façon et il n'y a pas eu de remarques, c'est tout, je ferme la parenthèse. Voilà.

Monsieur DEASSLE : Mais c'est comme ça que les choses évoluent. En ce qui concerne le pôle médical, moi j'aimerais savoir qui est-ce qui a rédigé ce protocole ?

Monsieur le Maire : C'est nous avec les médecins.

Monsieur DAESSLE : Avec les médecins. Vous l'avez soumis à un juriste ou bien non ?

Monsieur le Maire : Non, pas besoin de voir avec un juriste on a fait comme avec le pôle médical ici à Wintzenheim Centre. Et Wintzenheim Centre ça a été vu par un notaire, visé par un notaire donc c'est exactement les mêmes conditions. Sauf que c'est peut-être un peu moins cher parce que les cellules sont un petit peu plus petites. C'est le prix qui change mais c'est la même situation.

Monsieur DAESSLE : Enfin Wintzenheim Centre c'est un peu différent parce qu'il y a des parties dont vous êtes propriétaire et là vous êtes entièrement locataire donc la situation est autre.

Monsieur le Maire : Attendez voir, on est propriétaire de tout le bâtiment là.

Monsieur DAESSLE : Pardon ?

Monsieur le Maire : Le pôle médical de Logelbach, on est propriétaire de tout.

Monsieur DAESSLE : Oui vous êtes propriétaire, c'est ce que je dis.

Monsieur le Maire : Vous parlez de locataire.

Monsieur DAESSLE : Non. Vous êtes propriétaire.

Monsieur le Maire : On est propriétaire oui.

Monsieur DAESSLE : Oui c'est ce que je dis, et vous n'avez que des locataires. Tandis que dans le pôle à Wintzenheim Centre vous avez des propriétaires.

Monsieur le Maire : Un propriétaire.

Monsieur DAESSLE : Oui enfin.

Monsieur le Maire : La pharmacie.

Monsieur DAESSLE : La pharmacie. Vous avez un système, et là-bas vous faites le syndic je pense. C'est vous qui le faites ?

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur DAESSLE : Est-ce que vous demandez des honoraires pour ça ou pas, là-bas ?

Monsieur le Maire : On ne va pas demander des honoraires.

Monsieur DAESSLE : Non, vous ne demandez pas d'honoraires. Et ici, c'est donc vous aussi qui allez faire le syndic ?

Monsieur le Maire : Tout à fait puisque c'est nous qui sommes propriétaire de tous les locaux.

Monsieur DAESSLE : Ca n'a rien à voir.

Monsieur le Maire : On n'a pas besoin de syndic.

Monsieur DAESSLE : Il y a quand même une vie...

Monsieur le Maire : Non mais Monsieur DAESSLE on n'a pas besoin de syndic quand on est propriétaire de tout. C'est tout l'immeuble qu'on a.

Monsieur DAESSLE : Oui mais je pose une question. Il y a très bien quelqu'un qui peut faire le syndic, ce n'est pas un problème quelconque X, Y, Z donc c'est vous qui le faites on est d'accord. C'est simplement une question.

Monsieur le Maire : D'accord. Merci. Autres questions ? Pas de questions ? Si, Monsieur KLINGER-ZIND ? Vous voulez éteindre Monsieur DAESSLE s'il vous plaît ?

Monsieur DAESSLE : Ah pardon !

Monsieur KLINGER-ZIND : Oui, effectivement, comme je l'avais dit, dans le protocole, quand on regarde un peu plus en détail, comme je l'avais annoncé il y a fort longtemps, ça ne sera pas une source de recettes ce P pôle médical et pour preuve. Si je prends toutes les locations qu'on a là-dedans il en manque 2 en fait. Il y a 2 cellules qui ne sont pas louées. On arrive à 2115 € par mois ce qui fait 25 380 € par an. Et là on est à 35 ans d'amortissement rien que l'investissement. Hors charges, hors frais.

Monsieur le Maire : Non pas 35 ans.

Monsieur KLINGER-ZIND : Ah ben on est à 900 000 € de frais, de dépenses en tout. Vous allez, je vous le dis, on l'a bien vue, les chiffres on les a eus, on les a eus en commission d'appel d'offre. Et si on loue

effectivement tout le bâtiment, si on remplit le tout, on arrive à 3 073 € par mois ce qui fait 38 078 € et là on est à 24 ans hors charges et hors frais. Ça c'est sur le point financier.

D'autre part, ayant contacté la Préfecture, elle m'a informé qu'elle vous a adressé un recours concernant le marché de ce pôle médical. Alors quand la Préfecture fait un recours, c'est qu'il y a un grave dysfonctionnement.

Monsieur le Maire : Ce n'était pas un recours.

Monsieur KLINGER-ZIND : Je voudrais juste savoir l'objet de ce recours.

Monsieur le Maire : Madame LEVI-TOPAL va vous répondre mais ce n'était pas un recours.

Madame LEVI-TOPAL : Alors, déjà ce n'est pas un recours. C'est une procédure qui est employée par la Préfecture sur beaucoup de marchés à savoir qu'il nous demande, sur un certain nombre de critères, là en l'occurrence sur 2 arguments, d'annuler les 4 derniers lots du marché.

C'est une demande, mais ce n'est pas un recours au Tribunal ça n'a rien à voir, et ce n'est même pas un recours gracieux, on n'en est même pas là.

Donc les remarques qu'ils nous font, d'une part, pour la mise en concurrence, le délai ne leur convient pas puisque nous avons eu 16 jours de mise en concurrence à la place des 21 qu'il nous demande, alors que la loi n'impose aucun minimum puisque nous sommes en MAPA. Légalement, il n'y a aucun minimum. Donc déjà là, on n'est pas d'accord sur les règles qu'ils veulent nous imposer alors que la loi ne le fait pas.

D'autre part, il évoque l'un des critères qui pour eux n'a pas été analysé comme il se devait. Or, vous êtes bien placé, vous faites partie de la commission, nous avons vu les critères, le maître d'œuvre a justifié, effectivement, l'analyse de ces critères, là aussi, nous ne sommes pas d'accord avec eux. Donc pour autant, rien ne dit qu'effectivement nous devons impérativement annuler les lots. En général, ce qu'il se passe, c'est qu'ils avancent des arguments, nous faisons un contre-argumentaire, et après, effectivement, la Préfecture avise selon notre contre-argumentaire, s'il est recevable ou non. Mais, encore une fois, ce n'est en aucun cas un recours.

Monsieur le Maire : C'est une demande d'explications mais comme vous siégez à la commission d'appel d'offre vous avez vu comment ça s'est passé. Ça c'est fait tout à fait dans les règles de l'art, il n'y a pas eu de soucis de ce côté-là.

Monsieur KLINGER-ZIND : Nous on prend les notations qui sont préparées par l'architecte, par les services techniques...

Monsieur le Maire : Oui, mais je veux dire que vous avez validé, il n'y a pas eu de soucis.

Monsieur KLINGER-ZIND : Bien sûr, nous prenons ce qu'on nous...

Madame LEVI-TOPAL : Pour mémoire, sur 4 lots, il y en a 3 où il n'y a qu'une seule entreprise qui a répondu suite à un deuxième appel d'offre infructueux. Et donc là-dessus...

Monsieur KLINGER-ZIND : Je précise juste, Monsieur le Maire que ...

Madame LEVI-TOPAL : Donc, c'est pour éclaircir les propos, la commission a jugé selon l'analyse du maître d'œuvre, analyse du maître d'œuvre qui a été totalement transparente et claire par rapport aux critères présentés.

Monsieur KLINGER-ZIND : En tout cas vous remettez quand même en cause les compétences de la Préfecture puisque, s'ils vous font un courrier et ils vous remettent en cause certains points...

Monsieur le Maire : On ne met pas en cause, Monsieur KLINGER-ZIND, soyez correct.

Monsieur KLINGER-ZIND : Eh ben c'est la vérité.

Monsieur le Maire : Ne déformez pas les mots de Madame la Directrice Générale des Services. Elle vous a donné des arguments, des explications. Elle ne met pas en cause...

Monsieur KLINGER-ZIND : Des explications oui voilà. Tout à fait.

Monsieur le Maire : La Préfecture a eu raison, d'ailleurs je m'en suis entretenu même avec le sous-préfet vous voyez, c'est clair...

Monsieur KLINGER-ZIND : Ah oui ben...

Monsieur le Maire : Donc je sais ce que je dis, il n'y a pas question de remettre en cause ce que la Préfecture nous a dit, ils nous ont demandé des explications c'est dans le cadre des échanges, nous allons répondre et puis ça s'arrête là.

Monsieur KLINGER-ZIND : C'est un cas classique que l'on doit, que vous allez contacter le sous-préfet pour un marché ? C'est une question d'effet classique ?

Monsieur le Maire : Non, j'ai rencontré le sous-préfet lors d'une réunion.

Monsieur KLINGER-ZIND : Mais non mais vous venez de nous dire que vous aviez vu le sous-préfet.

Monsieur le Maire : J'ai vu le sous-préfet.

Monsieur KLINGER-ZIND : Voilà.

Monsieur le Maire : Mais parce que je l'ai vu pour autre chose et je lui ai parlé de ce dossier. Voilà c'est tout.

Monsieur KLINGER-ZIND : Donc c'est un dossier quand même très important.

Monsieur le Maire : Alors pourquoi vous téléphonez, vous, à la Préfecture...

Monsieur KLINGER-ZIND : Non, mais pour savoir...

Monsieur le Maire : Pourquoi je n'aurais pas le droit de voir le Préfet en tant que Maire ?

Monsieur KLINGER-ZIND : Ah mais je n'ai rien dit.

Monsieur le Maire : Alors. Bon.

Monsieur KLINGER-ZIND : Je vous dis juste que c'est un sujet important.

Monsieur le Maire : Bon allez maintenant on passe. Je fais voter par rapport à ça. Qui est contre ? D'accord. Contre ?

Monsieur KLINGER-ZIND : Je m'abstiens.

Monsieur le Maire : Abstention. Je vous remercie.

j'ai le tableau si ça intéresse.

Monsieur le Maire : Et puis concernant les loyers, au bout de 20 ans c'est amorti puisque nous avons les loyers. Alors contrairement à ce qu'a dit Monsieur DAESSLE tout à l'heure, je reprends puisqu'il a dit qu'on s'appauvrit, on vend des bâtiments, non le contraire on en a acheté un, on va avoir des recettes qui seront nettes dans 20 ans.

Monsieur DAESSLE : Non là vous faites un très mauvais calcul.

Monsieur le Maire : Ah si c'est ce que vous venez de dire.

Monsieur DAESSLE : On calcule les recettes en fonction des postes en fonction des recettes et du prix plus...

Monsieur le Maire : Bien, bref.

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 1 abstention :

- APPROUVE le protocole d'accord pour la création d'un pôle médical dans le bâtiment communal situé au 3, rue Herzog à Logelbach tel qu'annexé,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent protocole et ses éventuels avenants ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 5 : Projet de protocole d'accord pour la création d'un pôle médical à Logelbach.

13. Prescription de la révision du règlement local de publicité de Wintzenheim

Rapporteur : Dominique HEROLD

Monsieur HEROLD : Je vous fais grâce de la lecture des articles du Code de l'Environnement et je rentre tout de suite dans le vif du sujet. S'il vous plaît !

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle II » et le décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012 ont induit une réforme importante de la réglementation relative à la publicité extérieure, aux enseignes et pré-enseignes, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012.

L'article L. 584-14-1 du Code de l'Environnement prévoit que « *le règlement local de publicité est élaboré, révisé et modifié conformément aux procédures d'élaboration, de révision ou de modification des plans locaux d'urbanisme définies au chapitre III titre II du livre 1^{er} du Code de l'Urbanisme* ».

L'article L. 581-4 du Code de l'Environnement donne compétence à « *l'établissement public de coopération communale compétent en matière de plan local d'urbanisme ou, à défaut, (à) la commune pour élaborer un règlement local de publicité qui adapte les dispositions prévues par l'article L. 581-9 du Code de l'Environnement* ».

La Commune de Wintzenheim dispose d'un Règlement Local de Publicité (RLP) élaboré en 2004. Les mêmes textes imposent que les RLP datant d'avant ces lois soient révisés, où que la procédure de révision soit lancée, avant juillet 2020. Si la prescription n'est pas engagée avant cette échéance, la commune concernée sera soumise au Règlement National de Publicité.

Le maintien d'un règlement local permettra une adaptation aux spécificités du territoire communal et à la commune de conserver les compétences en matière de police de la publicité et d'instruction.

Dans le cadre du règlement national en vigueur issu du Code de l'Environnement, celles – ci seraient exercées par le Préfet.

Conformément à l'article L. 153-11 du Code de l'Urbanisme, l'objectif de ce règlement local de publicité est bien de préserver et d'améliorer le cadre de vie et la qualité des paysages de la commune en réglementant les implantations de dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes, mais aussi de favoriser leur harmonie et leur cohérence.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de s'engager dans cette démarche et d'élaborer son règlement local de publicité.

Monsieur HEROLD : Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur le Maire : Questions ? Monsieur Claude KLINGER-ZIND.

Monsieur KLINGER-ZIND : Oui j'ai juste une question. Y a-t-il d'autres communes environnantes qui ont pris un Règlement Local ?

Monsieur le Maire : Si on fait notre règlement c'est pour ne pas, effectivement, être contraint de prendre le règlement national qui sera beaucoup plus restrictif. Colmar doit en avoir un je pense.

Monsieur HEROLD : Oui, oui. Colmar, exactement, a un Règlement Local de Publicité.

Monsieur le Maire : Oui une grande ville comme ça...

Monsieur HEROLD : Tout simplement il faut dire que ça nous permet d'avoir une certaine souplesse dans tout ce qui est disposition publicitaire en tant que telle. Je m'explique. Du fait que la commune de Wintzenheim appartient, comme d'autres communes, au Parc Régional du Ballon des Vosges, toute publicité est interdite sur le banc de la commune. Ce qui voudrait dire que tout affichage, quel qu'il soit, y compris l'affichage des associations, est strictement proscrit et interdit. Donc justement, le fait d'avoir un Règlement Local de Publicité permet des dérogations dans ce cadre-là.

Monsieur le Maire : Merci pour les explications. On peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Environnement,
Vu le Code de l'Urbanisme,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de prescrire l'élaboration de son règlement local de publicité,
- DECIDE fixer les modalités de la concertation, conformément aux articles L. 103-3 et L. 103-4 du Code de l'Urbanisme, de la façon suivante :
 - Mise à la disposition du public et des personnes concernées d'un registre permettant de formuler les observations et propositions tout au long de la procédure d'élaboration du Règlement Local de Publicité,

- Mise à la disposition du public et des personnes concernées d'un site internet permettant de formuler des observations et propositions tout au long de la procédure,
- Organisation d'une ou plusieurs réunions publiques.
- CHARGE le Maire de la conduite de la procédure,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée, conformément à l'article L.153-11 du Code de l'Urbanisme, aux personnes publiques associées.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une publication en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

14. Cession des parcelles 583/66 et 584/66 section 27 situées rue des champs à Wintzenheim - Logelbach

Rapporteur : Denis ARNDT

La nouvelle déchetterie située dans la zone Europe à Logelbach a ouvert ses portes en septembre dernier. Ainsi, le terrain qui était jusqu'à maintenant loué par Colmar Agglomération pour l'occupation de l'ancienne déchetterie se trouve libre de tout usage.

Monsieur Huseyin TURAN s'est porté acquéreur afin de pouvoir déplacer son garage actuellement située proche d'habitations, ce qui ne favorise pas la cohabitation entre son activité parfois bruyante et les résidences.

Ainsi, les parcelles 584/66 de 2692 m² et 583/66 de 432 m² section 27 seraient vendues au prix de 203 060 €, soit 65 € du m² (pour une surface totale de 3124 m²), ce prix étant pratiqué par Colmar Agglomération pour les zones d'activités aménagées.

Monsieur ARNDT : Y a-t-il des questions ?

Monsieur DAESSLE : Est-ce que nous avons encore un terrain à Logelbach qui appartient à la commune ? Dans la zone.

Monsieur le Maire : Pas sur la zone, à la déchetterie. Vers la nouvelle déchetterie on a des terrains.

Monsieur ARNDT : 5 parcelles.

Monsieur DAESSLE : Qui sont exploitables ?

Monsieur le Maire : Oui puisque qu'à la révision du PLU, la modification du PLU, prévoit l'extension de la zone.

Monsieur DAESSLE : Non mais qui sont exploitables ?

Monsieur le Maire : Qui sont exploitables oui, bien sûr.

Monsieur DAESSLE : Parce qu'il est bon que la commune se garde quand même un terrain pour elle, surtout à Logelbach.

Monsieur le Maire : Bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui ?

Monsieur ARNDT : On a l'équivalent de 75 ou 77 ares de réserve là-bas.

Monsieur le Maire : Oui, Monsieur KLINGER-ZIND

Monsieur KLINGER-ZIND : Juste une question, est-ce que le terrain est libre de construction et est-ce qu'il est pollué ? Parce que...

Monsieur le Maire : Alors, le terrain va être rendu libre par Colmar Agglomération puisque nous en avons eu la disposition, donc il va être rendu libre par Colmar Agglomération. Voilà.

Monsieur KLINGER-ZIND : Avant la vente ?

Monsieur le Maire : Oui oui. Il ya 90 000 € pour la dépollution payée par Colmar Agglomération et la commune donnera 10 000 € puisque nous avons touché des loyers de 20 000 € annuellement depuis tellement d'années. Donc une participation est demandée à la collectivité de 10 000 €. Et sinon il sera rendu libre. Voilà.

Monsieur KLINGER-ZIND : Parce que ce n'est pas spécifié du tout. On apprend la vente aujourd'hui mais il me semble que ce n'est pas enlevé. Donc il y aura un délai le temps d'acter la vente.

Monsieur le Maire : Oui. Tout à fait, il faut d'abord démonter l'ancienne déchetterie et dépolluer s'il y a pollution. Il n'y aurait pas de pollution. Mais il faut toujours faire très attention. Merci. Alors oui, qui est contre ? Non j'avais déjà fait. Tout le monde est favorable je crois.
Donc qui est contre alors, je reprends. Qui s'abstient ? Pas d'abstention je vous remercie.

Vu l'avis des Domaines en date du 12 décembre 2019 approuvant le prix de 65 € par m²,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- CEDE les parcelles n°583/66 et 584/66 section 27 d'une contenance respective de 432 m² et 2692m² soit 3124 m² au total à Monsieur Huseyin TURAN ou à toute société qui se substituerait à lui, au prix de 203 060 €, la réalisation des documents de cession dont l'acte notarié et les formalités de déclaration nécessaires étant assurés et pris en charge par l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 6 : Plan des parcelles 583/66 et 584/66 – section 27 situées rue des champs à Wintzenheim-Logelbach

15. Annulation de l'engagement n°20804 du 25 juin 1997 concernant les parcelles 621, 622, 624 et 625 section 34

Rapporteur : Denis ARNDT

Le 24 novembre 1995, Le conseil municipal a approuvé l'acquisition d'une parcelle de terrain sise rue Feldkirch, dans le cadre du droit de préemption communal dans la perspective de créer une liaison avec le chemin rural du Kleb.

Lors du conseil municipal du 25 avril 1997, un échange foncier a été adopté concernant une parcelle appartenant aux conjoints Gilg-Butterlin-Pfleger. Cet échange permettant la desserte d'un lotissement à créer.

Le 25 juin 1997, l'engagement n° 20.804 a été signé par les époux GILG devant Maître Jean-Marie WILHELM, notaire à Colmar, afin de créer une aire de retournement prévue dans un programme de travaux. Cependant, cet engagement précisait que " *tant que la liaison sur le chemin rural dit "Kleb" ne sera pas réalisée, les propriétaires des parcelles T/70 - Q/60 – P/69 - et S/70; laisseront ces parcelles à la disposition de la commune de Wintzenheim au titre de l'aire de retournement prévue dans le programme de travaux à réaliser par les époux Gilg.*"

Dans ce contexte, un remembrement amiable n° 20.808 a été signé le 26 juin 1997 devant Maître Jean-Marie WILHELM, notaire à Colmar entre la commune et les conjoints Gilg-Butterlin-Pfleger / Adam.

Aujourd'hui, ces 4 parcelles portent les numéros 621, 622, 624 et 625 de la section 34 et sont matérialisées comme une amorce d'aire de retournement.

Or, au regard du PLU en vigueur, la liaison entre la rue Feldkirch et le chemin rural "Kleb" ne verra pas le jour, la partie arrière de la rue du Muscat ayant été versée en zone agricole.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions concernant ce point ? Pas de questions. On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Monsieur ARNDT : Merci.

Considérant qu'il n'est plus nécessaire de maintenir cet engagement,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'annulation de l'engagement n° 20.804 du 25 juin 1997,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 7 : Plan des parcelles 621, 622, 624 et 625 section 34

16. Cession du fourgon pompe du service incendie au Syndicat Intercommunal des Sapeurs – Pompiers de Landser, Schlierbach et de Dietwiller

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales Monsieur le Maire, est autorisé par délibérations des 17 juillet 2014 et du 30 janvier 2015 à procéder à l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

La commune entend vendre le véhicule « Fourgon pompe tonne léger » acquis en décembre 2004 pour la somme de 116 643 €. Ce véhicule n'est plus adapté aux besoins du corps des sapeurs-pompiers.

Cette vente est rendue possible par la réception début décembre 2019 d'un nouveau « Fourgon pompe tonne léger » présentant toutes les caractéristiques nécessaires aux missions du corps des sapeurs-pompiers de Wintzenheim. Le Syndicat Intercommunal des Sapeurs-Pompiers de Landser, Schlierbach et de Dietwiller se propose de l'acquérir au prix de 47 000 €.

Monsieur le Maire : Je tiens à remercier les pompiers puisqu'ils ont fait une bonne transaction pour revendre à 47 000 € le camion de pompiers qui date quand même, vous l'avez vu, de 2004. Je crois que c'est une bonne chose. Il faut savoir que le camion de pompiers que nous avons acheté tourne autour des 200 000 €.

Est-ce qu'il y a des observations concernant la vente de ce fourgon ? Pas d'observations ? Tout le monde est d'accord de le vendre pour 47 000 € ? Bien.

Et bien écoutez je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE la vente en l'état du « Fourgon pompe tonne léger » acheté en 2004,
- AUTORISE Monsieur le maire à conclure la vente de ce fourgon avec le Syndicat Intercommunal des Sapeurs-Pompiers de Landser, Schlierbach et de Dietwiller au prix de 47 000 €,
- PRECISE que la recette sera imputée au chapitre 77 (produits exceptionnels), article 775 (produits de cessions d'immobilisation) du budget,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

17. Informations

- **Autorisations d'urbanisme** : Denis ARNDT

Monsieur ARNDT : Depuis le dernier conseil municipal, qui est très rapproché, il n'y a pas eu beaucoup d'autorisations.

M. RIETSCH Gilbert : remplacement de la véranda existante, 10 rue des Vignerons

BATIGE – M. BENNATAN Michael : division foncière, rue Feldkich

SAS BOULANGERIES BG – Mme BONNAUD Chrystel : pose de bardage métallique – pose de menuiserie métallique – pose d'enseigne, 33 rue Herzog – LOGELBACH

M. PAPIER Jean : construction d'une pergola, installation d'un garde-corps, 6 rue Saint-Laurent

M. DUSSEL Patrice : remplacement des volets battants par des volets roulants et remplacement de la porte de garage, 12 rue des Prés – LOGELBACH

M. BOSSART Jérôme : pose d'une clôture, 10 chemin du Dichelgraben

M. VIRY Patrick : pose d'une clôture, 12 chemin du Dichelgrabe

Monsieur le Maire : Nous passons aux manifestations. Madame HAIDAR.

- **Manifestations** : Valérie HAIDAR

| DECEMBRE 2019 | | |
|-------------------------|----------------|---|
| 23 | 15h | Le Néo Noël – Concert électro pour jeune public – Frangins LINDECKER – auditorium de l'Arthuss |
| JANVIER 2020 | | |
| 05 | 17h | Concert de la Chorale Laurentia – église de Logelbach |
| 08 | 20h | Concert Jazz Legacy R. Kienlen – auditorium de l'Arthuss |
| 11,18 et 25 19 et 26 | 20h15 14h30 | Représentations du théâtre alsacien de la Chorale Laurentia – salle Laurentia |
| 12 | | Fête des Aînés – gymnase Tomi Ungerer |
| 23 | 18h | Vœux du Maire au personnel et aux élus – auditorium de l'Arthuss |
| FEVRIER 2020 | | |
| 02 | 16h | Cérémonie patriotique au monument aux morts de Wintzenheim Suivie du vin d'honneur au gymnase scolaire |
| 05 | 20h | Concert Diven Reinhardt – auditorium de l'Arthuss |
| 08 et 09 | | Salon du Mieux Vivre – Bien Etre « Femme – Homme, Simplement » de AMV Europe 68, M. René Thierry SONTAG – halle des fêtes |

| FEVRIER 2020 | | |
|------------------------------|-----------------------|--|
| 11 | 16h à 19h30 | Don de sang -salle Laurentia |
| 19 | 15h | Claire Iselin et Emmanuel Licari, ciné-concert « Cartoon Duo » pour jeune public – auditorium de l'Arthuss |
| 22 et 23 | | Brocante – halle des fêtes |
| 22 et 29 23 | 20h 15h30 | Représentation théâtrale des Copains d'Abord « L'Auberge du Caramel » - salle Laurentia |
| 23 | 17h30 | Récital de piano de Mme Danièle MARIENNEAU – auditorium de l'Arthuss |
| 29 et 1 ^{er} /02 | | Salon de la Voyance et du Bien Etre « Paranormal City » de AMV Europe 68, M. René Thierry SONTAG – halle des fêtes |
| MARS 2020 | | |
| 01 | 15h30 | Représentation théâtrale des Copains d'Abord « L'Auberge du Caramel » - salle Laurentia |
| 04 | 20h | Concert Guitarmaniacs et Bessie Gordon – auditorium de l'Arthuss |
| 07 et 08 | | Bourse aux vêtements de l'Ecole Dame Blanche – halle des fêtes |
| 28 et 29 | 10h à 18h 9h à 18h | Exposition Libre et sauvage – halle des fêtes |
| 29 | 11h | Concert adultes de l'Ecole de musique et de danse – auditorium de l'Arthuss |

- **Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, et en application de la délibération du 17 juillet 2014, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

1. **Modifications d'affectation des propriétés communales** : aucune décision
2. **Réalisation des emprunts** : aucune décision
3. **Marchés passés** :

| Tiers | Objet | Montant | Emission |
|-------------|---|----------|------------|
| CHANZY PARD | LOT 3 REPRISES DE COUVERTURE RESTAURATION CHAPELLE HERZOG | 20888,71 | 14/11/2019 |
| MSR | LOT 1 VOIRIE RESTRUCTURATION RUE JOFFRE WINTZENHEIM | 5000 | 18/11/2019 |
| TP AKSU | LOT 1 VOIRIE RESTRUCTURATION RUE JOFFRE WINTZENHEIM | 5000 | 18/11/2019 |
| EUROVIA AL | LOT 1 VOIRIE RESTRUCTURATION RUE JOFFRE WINTZENHEIM | 40711,4 | 18/11/2019 |
| BERNAY GEO | HON ETABLISSEMENT PV ARPENTAGE ZA EUROPE LOGELBACH | 1776 | 19/11/2019 |
| COLMAR EAU | CONSOMMATION EAU 30 RUE CLEMENCEAU | 27,62 | 20/11/2019 |
| COLMARIENNE | CONSOMMATION EAU ESPACES VERTS CROIX BLANCHE | 13,55 | 20/11/2019 |
| COLMARIENNE | CONSOMMATION EAU COL DE CYGNE ARROSAGE | 1,26 | 20/11/2019 |
| COLMARIENNE | CONSOMMATION EAU COL DE CYGNE | 68,58 | 20/11/2019 |
| COLMARIENNE | CONSOMMATION EAU MAIRIE WINTZENHEIM | 747,48 | 20/11/2019 |
| COLMARIENNE | CONSOMMATION EAU CIMETIERE WINTZENHEIM | 296,66 | 20/11/2019 |
| COLMARIENNE | CONSOMMATION EAU POLE MEDICAL WINTZENHEIM | 245,82 | 20/11/2019 |
| COLMARIENNE | CONSOMMATION EAU 19 RUE CLEMENCEAU | 192,13 | 20/11/2019 |
| COLMARIENNE | CONSOMMATION EAU SQUARE ANCIENNES ECOLES | 12,92 | 20/11/2019 |
| COLMARIENNE | CONSOMMATION EAU BODEN | 80,5 | 20/11/2019 |
| COLMARIENNE | CONSOMMATION EAU 32 RUE CLEMENCEAU | 127,5 | 20/11/2019 |

| Tiers | Objet | Montant | Emission |
|-----------------|---|---------|------------|
| COLMARIENNE | CONSOMMATION EAU SALLE LAURENTIA | 198,03 | 20/11/2019 |
| COLMARIENNE | CONSOMMATION EAU PERISCOLAIRE 11 RUE DE LA VALLEE | 4,29 | 20/11/2019 |
| WINTZEDIS | CAFE + FILTRES - REUNIONS MAIRIE | 24,76 | 20/11/2019 |
| ADELYA | PRODUITS ENTRETIEN | 539,94 | 20/11/2019 |
| ELECTIS BURKL | LED ECOLE PRIMAIRE LOG | 236,88 | 20/11/2019 |
| CHAMPION | FOURN SAC FILTRE DISQUE DIVERS BATIMENTS ET SERRE CABLE ECOLE MAT | 199,18 | 20/11/2019 |
| WINTZEDIS | DIVERSES FOURNITURES ATELIERS | 16,09 | 20/11/2019 |
| SIGMA KALO | MANCHONS ETC DIVERS BATIMENTS | 18,23 | 20/11/2019 |
| SANISITT | SIPHON LAVABO ETC ATELIERS | 24,98 | 20/11/2019 |
| SANISITT | COUDE ETC ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM | 33,83 | 20/11/2019 |
| HEINTZ HEN | CLES PLATES | 30,79 | 20/11/2019 |
| TOPCOLOR | LETTRAGE ADHESIF POLE SPORTIF WINTZENHEIM | 107,46 | 20/11/2019 |
| HORMALYS | GAZON ESPACES VERTS | 298,42 | 20/11/2019 |
| MICHEL ETS | FOURNITURES CABLE ET BOUGIE ETC POUR ESPACES VERTS | 187,16 | 20/11/2019 |
| SIGNATURE | SUPPORTS TUBE ROND EN GALVA VOIRIE | 454,86 | 20/11/2019 |
| WINTZEDIS | BOUTEILLES DE GAZ ESPACES VERTS | 247,2 | 20/11/2019 |
| ACIPA | SOURIS SANS FIL | 79,15 | 20/11/2019 |
| ORANGE IN | INTERNET ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE LOGELBACH | 48 | 20/11/2019 |
| OFFICE DEPOT | COMPLEMENT FOURNITURES DE BUREAU | 40,19 | 20/11/2019 |
| AGRIVALOR | TRAITEMENT DECHETS VERTS EN VRAC | 115,08 | 20/11/2019 |
| AIR LIQ 01 | LOCATION BTE GAZ POMPIERS | 17,06 | 20/11/2019 |
| ROSE ET FILS | DEPANNAGE CHAUDIERE PERISCOLAIRE 11 RUE DE LA VALLEE | 259,36 | 20/11/2019 |
| GRAVIERE D | BETON BITUMEUX SOUPLE POUR VOIRIE | 577,99 | 20/11/2019 |
| TP SERVICE | BALAIS EG VEHICULE DACIA SANDERA | 54,36 | 20/11/2019 |
| TP SERVICE | REPARATION CHARIOT ELEVATEUR MANITOU | 561,85 | 20/11/2019 |
| PGE | DEPANNAGE RESEAU ECOLES WINTZ | 432 | 20/11/2019 |
| MISTRAL-01 | REPLACEMENT DISQUE DUR DEFECTUEUX DANS LE NAS MAIRIE | 190,8 | 20/11/2019 |
| SDAI | INTERVENTION NETTOYAGE DES POSTES ESPACES ANIMATIONS ARTHUSS | 648 | 20/11/2019 |
| VERONIQUEFLEUR | GERBE OBSESQUES ET ARRANGEMENT NAISSANCE | 145 | 20/11/2019 |
| JOSMEYER | VINS | 24,3 | 20/11/2019 |
| VILLE COLMAR RE | REPAS CONCERT LADISLAVA | 48 | 20/11/2019 |
| ORANGE FUS | ABONNEMENT TRANSVEIL | 48 | 20/11/2019 |
| ORANGE FUS | CONSOMMATION TELEPHONE STANDARD ET ARTHUSS | 751,25 | 20/11/2019 |
| ORANGE FUS | CONSOMMATION TEL ECOLES+SALLES+ATELIERS +ARTHUSS+ POLES +APP | 591,53 | 20/11/2019 |
| ORANGE FUS | CONSOMMATION TEL STANDARD INTERNET ET FAX MAIRIES ET POMPIERS | 316,48 | 20/11/2019 |
| ORANGE TEL FIXE | CONSOMMATION INTERNET POLE SPORTIF | 96 | 20/11/2019 |
| ORANGE FRANCE | ABONNEMENT CARTE SIM PANNEAUX | 25,2 | 20/11/2019 |
| ORANGE FRANCE | CONSOMMATION TELEPHONES PORTABLE ELUS ET AGENTS COMMUNAUX | 352,61 | 20/11/2019 |
| ORANGE FRANCE | CONSOMMATION TELEPHONE PORTABLE ELUS ET AGENTS COMMUNAUX | 456,71 | 20/11/2019 |
| ORANGE IN | CONSOMMATION INTERNET POMPIERS | 48 | 20/11/2019 |
| ORANGE IN | CONSOMMATION INTERNET MAIRIE ANNEXE LOGELBACH | 42 | 20/11/2019 |
| ORANGE IN | CONSOMMATION INTERNET MAIRIE WINTZENHEIM | 53 | 20/11/2019 |
| ORANGE IN | CONSOMMATION INTERNET ARTHUSS ET ATELIERS ET EPW RASED | 138 | 20/11/2019 |
| ORANGE IN | CONSOMMATION INTERNET POMPIERS | 42 | 20/11/2019 |
| EARQAA PROD | HONORAIRES CONCERT LADISLAVA | 1000 | 20/11/2019 |

| Tiers | Objet | Montant | Emission |
|-----------------|---|----------|------------|
| CPE ENERGIES | FIOUL DOMESTIQUE - CHALET APP | 1203,42 | 20/11/2019 |
| EDENRED FUEL CA | CONSOMMATION CARBURANT DIVERS VEHICULES COMMUNAUX | 1733,4 | 20/11/2019 |
| GEDIMAT | MORTIER ETC VIOIRIE | 1116,49 | 20/11/2019 |
| TP SERVICE | REPLACEMENT DE LA PORTE LATERALE RENAULT MASTER | 2095,9 | 20/11/2019 |
| EUPL | PREPARATION ET PASSAGE AU CT CAMION MAN | 1636,48 | 20/11/2019 |
| MISTRAL-01 | MAINTENANCE CONTRAT INFORMATIQUE FORMULE AVANTAGE | 4068 | 20/11/2019 |
| SIGNATURE | PANNEAUX RUES | 985,28 | 20/11/2019 |
| BOULANGER MAG | LAVE LINGE ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM | 349 | 20/11/2019 |
| ROSE ET FILS | SYSTEME VORTEX ANTI CALCAIRE SYSTEME EAU FROIDE GROUPE SCOLAIRE | 10836 | 20/11/2019 |
| ABRY ARNOLD | TAPIS POLE SPORTIF | 1228,97 | 20/11/2019 |
| ALSEN* | CONSOMMATION ELECTRICITE ARTHUSS | 795,14 | 20/11/2019 |
| ALSEN* | CONSOMMATION ELECTRICITE POLE SPORTIF | 672,46 | 20/11/2019 |
| SOVEC | DGD LOT 10 ELECTRICITE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG | 10271,33 | 21/11/2019 |
| MENUISERIES BIL | DGD LOT 5 MENUISERIES EXTERIEURES RESTRUCT GROUPE SCOLAIRE LOG | 6834,79 | 22/11/2019 |
| COLMAR EAU | CONSOMMATION EAU PRESBYTERE WINTZENHEIM | 574,11 | 27/11/2019 |
| COLMAR EAU | CONSOMMATION EAU DEPOT POMPIERS | 51,1 | 27/11/2019 |
| COLMAR EAU | CONSOMMATION EAU POLE SPORTIF | 644,64 | 27/11/2019 |
| COLMAR EAU | CONSOMMATION EAU ESPACE VERT RUE RENE SCHMITT WINTZ | 21,93 | 27/11/2019 |
| COLMAR EAU | CONSOMMATION EAU FONTAINE MIROIR PLACE DES FETES WINTZ | 12,92 | 27/11/2019 |
| COLMAR EAU | CONSOMMATION EAU ECOLE MATERNELLE WINTZ | 551,39 | 27/11/2019 |
| COLMAR EAU | CONSOMMATION EAU ATELIER COMMUNAL | 250,9 | 27/11/2019 |
| COLMAR EAU | CONSOMMATION EAU SQUARE RUE DES 3 EPIS WINTZ | 289,24 | 27/11/2019 |
| COLMAR EAU | CONSOMMATION EAU HALLE DES FETES | 124,58 | 27/11/2019 |
| COLMARIENN | CONSOMMATION EAU 111 RUE CLEMENCEAU | 153,96 | 27/11/2019 |
| COLMARIENN | CONSOMMATION EAU ESPACES VERTS RUE DE TURCKHEIM | 141,21 | 27/11/2019 |
| BERNER | FOURNITURE PETIT MATERIEL VIS | 298,72 | 27/11/2019 |
| SIGMA KALO | PEINTURE CLUB HOUSE | 146,7 | 27/11/2019 |
| SANISITT | ROBINET ETC DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX | 216,14 | 27/11/2019 |
| FOUSSIER | SERRURE ECOLE PRIMAIRE LOG | 10,24 | 27/11/2019 |
| FOUSSIER | PIEDS PLASTIQUES ETC BCD ECOLE PRIMAIRE LOG | 102,82 | 27/11/2019 |
| FOUSSIER | CLE POUR DIVERS BATIMENTS | 56,3 | 27/11/2019 |
| FOUSSIER | FOURNITURE CUTTER ATELIERS | 8,64 | 27/11/2019 |
| FOUSSIER | FOURNITURE POIGNEES ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM | 15,42 | 27/11/2019 |
| FOUSSIER | FOURNITURE POIGNEES METAL POUR BCD ECOLE PRIMAIRE LOG | 64,03 | 27/11/2019 |
| FOUSSIER | CLEFS HALLE DES FETES | 9,86 | 27/11/2019 |
| FOUSSIER | ARRET MECANIQUE CANTINE SCOLAIRE | 69,73 | 27/11/2019 |
| FOUSSIER | FOURNITURE PROFIL DE SOCLE BCD ECOLE PRIMAIRE LOG | 12,38 | 27/11/2019 |
| FOUSSIER | EPONGES ECOLE PRIMAIRE LOG | 6 | 27/11/2019 |
| FOUSSIER | FOURNITURE VIS ETC DIVERS BATIMENTS | 98,08 | 27/11/2019 |
| FOUSSIER | CONSOLE ECOLE PRIMAIRE WINTZ | 8,04 | 27/11/2019 |
| SAGOS | PEINTURE MAISONNETTES DE NOEL | 401,4 | 27/11/2019 |
| WUNSCHEL G | GRILLAGE SIMPLE JARDINS FAMILIAUX | 137,18 | 27/11/2019 |
| MAJUSCULE HISLE | FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOGELBACH | 92,65 | 27/11/2019 |
| MAJUSCULE HISLE | FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOGELBACH | 85,99 | 27/11/2019 |
| MAJUSCULE HISLE | FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOGELBACH | 70,79 | 27/11/2019 |

| Tiers | Objet | Montant | Emission |
|-----------------|--|----------|------------|
| EDELIOS ED | FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM | 393 | 27/11/2019 |
| OFFICE DEPOT | FOURNITURES DE BUREAU MAIRIE | 309,73 | 27/11/2019 |
| OFFICE DEPOT | FOURNITURES DE BUREAU MAIRIE | 54,82 | 27/11/2019 |
| OFFICE DEPOT | FOURNITURES DE BUREAU MAIRIE | 73,75 | 27/11/2019 |
| COSEEC | PLAN DE FERTILISATION TERRAIN D'HONNEUR 2019 | 482,16 | 27/11/2019 |
| COSEEC | PLAN DE FERTILISATION TERRAIN ANNEXE 2019 | 206,64 | 27/11/2019 |
| LEONHART RECYC | DEBLAIS TERREUX | 322,51 | 27/11/2019 |
| ACC | BATTERIE ETC ASPIRATEUR A FEUILLES | 74,71 | 27/11/2019 |
| DOCAPOST FAST | DEBLOCAGE CARTE A PUCE MONSIEUR LE MAIRE | 36 | 27/11/2019 |
| SHARP BUSINESS | MAINTENANCE COPIEUR ETAT CIVIL SERV TECH ET MAIRIE LOG | 710,69 | 27/11/2019 |
| SHARP BUSINESS | MAINTENANCE COPIEUR EC PRIMAIRE LOG | 18,62 | 27/11/2019 |
| DUBERNARD | FORMATION INCENDIE 2019 POLE SPORTIF | 913,24 | 27/11/2019 |
| ROYER 68 | TRANSPORT EN BUS STADE DE LA MEINAU A STRASBOURG | 465 | 27/11/2019 |
| JECKERT B | KOUGELHOFS CEREMONIE DU 111119 | 108,54 | 27/11/2019 |
| ORANGE | ABONNEMENT WIFI MAIRIE SALLE DU CONSEIL | 48,23 | 27/11/2019 |
| MUSIQUES ET SPE | HONORAIRES CONCERT DU 021019 HALBEISEN | 1688 | 27/11/2019 |
| COLMAR EAU | CONSOMMATION EAU ARTHUSS | 2137,3 | 27/11/2019 |
| REGIE MUNI | CONSOMMATION GAZ GROUPE SCOL WINTZ | 1576,12 | 27/11/2019 |
| OESTERLE MOBIL | FOURNITURE BAC BETON ABEC MOTIFS BOIS DIMENSION | 2235,6 | 27/11/2019 |
| PONTIGGIA | REFECTION CHEMIN EHRSCHELECHT | 8225,65 | 27/11/2019 |
| CASAL | MATERIEL SPORTIF ECOLE MATERNELLE LOGELBACH | 931,33 | 27/11/2019 |
| MANUTAN | MOBILIER ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH | 3925,77 | 27/11/2019 |
| ALSEN* | CONSOMMATION ELECTRICITE ECOLE MATERNELLE LOG | 149,7 | 27/11/2019 |
| EDF GDF SERV | CONSOMMATION ELECTRICITE ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM | 69,65 | 27/11/2019 |
| EDF GDF SERV | CONSOMMATION ELECTRICITE ETANG APP | 134,06 | 27/11/2019 |
| EDF GDF SERV | CONSOMMATION ELECTRICITE GENS DU VOYAGE + POLE MEDICA + MAIRIE | 1816,12 | 27/11/2019 |
| EDF GDF SERV | CONSOMMATION ECLAIRAGE PUBLIQUE | 11762,24 | 27/11/2019 |
| EDF GDF SERV | CONSOMMATION ELECTRICITE LAURENTIA+ HALLE DES FETES ET UNGERER | 1609,89 | 27/11/2019 |
| EDF GDF SERV | CONSOMMATION ELECTRICITE ECOLE PRIMAIRE WINT ET LOG | 2063,77 | 27/11/2019 |
| ECOSCOPI | DGD REVISION PLU 2017 | 9139,2 | 27/11/2019 |
| HUG METALLERIE | LOT 4 SERRURERIE METALLERIE REAMENAGEMENT DU PARC HERZOG | 13583,06 | 29/11/2019 |
| HUG METALLERIE | LOT 4 SERRURERIE METALLERIE REAMENAGEMENT DU PARC HERZOG | 711,53 | 29/11/2019 |
| PONTIGGIA | LOT 3 FOURNITURE ET POSE DE JEUX ET AGRES SPORTIFS PARC HERZOG | 21281,25 | 29/11/2019 |
| BEREST RHIN RHO | MISSION MO RESTRUCTURATION RUE JOFFRE SECTEUR ABBE STUPFEL | 731,98 | 29/11/2019 |
| BUTTERLIN PEINT | DGD LOT 15 PEINTURE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOG | 9323,41 | 02/12/2019 |
| BUTTERLIN PEINT | DGD LOT 15 PEINTURE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOG | 474,23 | 02/12/2019 |
| SPRE | HON SONORISATION DE RUE DU 2911AU 011219 MARCHE DE NOEL | 56,73 | 04/12/2019 |
| SACEM | HON CONCERT DU 1511 ET DU 291119 | 106,63 | 04/12/2019 |
| COLMAR EAU | CONSOMMATION EAU ANCIEN CIMETIERE LOG | 17,34 | 04/12/2019 |
| COLMARIENN | CONSOMMATION EAU MAIRIE ANNEXE LOG | 24,66 | 04/12/2019 |
| COLMARIENN | CONSOMMATION EAU 09 RUE HERZOG | 159,82 | 04/12/2019 |
| COLMARIENN | CONSOMMATION EAU WC PUBLIC LOGELBACH | 33,47 | 04/12/2019 |
| COLMARIENN | CONSOMMATION EAU PRESBYTERE LOG | 21,72 | 04/12/2019 |
| ENERGYS BATTERI | MONOBLOC | 51,6 | 04/12/2019 |
| GALVA HILD | INSERT PANNEAU DE VOTE | 180 | 04/12/2019 |

| Tiers | Objet | Montant | Emission |
|-----------------|--|-----------|------------|
| EGELE MUS | PARTITIONS CONCERT CLAIR DE NOEL | 392,4 | 04/12/2019 |
| BERGER MACHINE | BATTERIE POUR TAILLE HAIES PELLENC ESPACES VERTS | 40,49 | 04/12/2019 |
| MAJUSCULE HISLE | FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM | 418,86 | 04/12/2019 |
| MAJUSCULE HISLE | FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM | 102,63 | 04/12/2019 |
| MAJUSCULE HISLE | FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM | 166,8 | 04/12/2019 |
| MAJUSCULE HISLE | FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM | 139,18 | 04/12/2019 |
| LDE ARTEMIS | FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM | 47,59 | 04/12/2019 |
| COLMAR EAU | DEPOSE COMPTEUR EAU 7 RUE CLEMENCEAU WINTZ | 53,36 | 04/12/2019 |
| TP SERVICE | REPARATION PEUGEOT BOXER PLATEAU | 101,76 | 04/12/2019 |
| PUBLIMARK | REPIQUAGE DATE SUR BACHE | 498 | 04/12/2019 |
| LEITZ SARL | AFFUTAGE LAME SCIE A RUBAN | 28,08 | 04/12/2019 |
| KONE | MAINTENANCE ASCENSEUR ARTHUSS | 364,99 | 04/12/2019 |
| ALSACE LE | INSERTION GUIDE NOEL | 528 | 04/12/2019 |
| FREPPPEL EDAC | INVITATION CLAIR DE NOEL | 199,2 | 04/12/2019 |
| FREPPPEL EDAC | FLYERS VACANCES DE NOEL EAA INVITATIONS STE BARBE POMPIERS AFFICHES CLAIR DE NOEL ET MARCHE DE NOEL | 520,8 | 04/12/2019 |
| ROSETTE FL | FLEURS DECO MARCHE AU MIEL | 250 | 04/12/2019 |
| ROSETTE FL | GERBES POUR CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2019 | 200 | 04/12/2019 |
| AVICULTURE | REPAS BENEVOLES FETE DU MIEL | 275 | 04/12/2019 |
| CAVES | EAU STOCK CAVE | 427,14 | 04/12/2019 |
| PONTIGGIA | AMENAGT PARKING CLUB HOUSE TERRAIN FOOTBALL | 15685,31 | 04/12/2019 |
| BATIBOIS | FOURNITURE DE RONDINS- PIQUETS CHEMIN VITICOLE WARTSTEIN-WEG | 3761,3 | 04/12/2019 |
| REAKTIV ASPHALT | ENROBE DE REPARATION A FROID VOIRIE | 1539,48 | 04/12/2019 |
| CAP VERT | ENTRETIEN ANNUEL 2019 - DU PARC DU BODEN | 4405,58 | 04/12/2019 |
| SOVEC | REPLACEMENT DIFFUSEURS SONORES CABLAGE EC MAT LOG | 1060,68 | 04/12/2019 |
| SAGELEC | INTERVENTION SANITAIRES TOILETTES PUBLIQUES SALLE CONSEIL | 1105,54 | 04/12/2019 |
| CAP VERTS | ENTRETIEN ANNUEL 2019 - LIGIBEL | 9784,15 | 04/12/2019 |
| REGIE MUNI | SECTIONNEMENT BRANCHEMENT GAZ - 7 RUE CLEMENCEAU | 1560,42 | 04/12/2019 |
| ATELIER QUILLET | RENOVATION ARCHIVES 2019 | 6867,72 | 04/12/2019 |
| CHUBB | MAINTENANCE SYSTEME DETECTION INCENDIE ARTHUSS | 2369,28 | 04/12/2019 |
| REGIE MUNI | PRESTATION ENTRETIEN INSTALLATIONS LUMINEUSES | 3570 | 04/12/2019 |
| FREPPPEL EDAC | GAZETTE DU LEVRIER | 2702,7 | 04/12/2019 |
| SIGNATURE | ACQUISITION ET POSE DE 2 COUSSINS BERLINOIS RUE DU HETRE | 3365,86 | 04/12/2019 |
| UGAP | ACQUISITION CAMION POMPIER FPTL GIMAEX | 199701,29 | 04/12/2019 |
| GARAGE DU STAD | ACHAT D'UN VEHICULE ELECTRIQUE ZOE SERVICE TECHNIQUE | 21901,76 | 04/12/2019 |
| ACM MARQUES | DGD LOT 17 ISOLATION EXTERIEURE RESTRUCT GROUPE SCOLAIRE LOG | 1211,37 | 04/12/2019 |
| ACM MARQUES | DGD LOT 17 ISOLATION EXTERIEURE RESTRUCT GROUPE SCOLAIRE LOG | 63,08 | 04/12/2019 |
| FREGONESE | DGD LOT 16 ECHAFAUDAGE RESTRUCT GROUPE SCOLAIRE DE LOGELBACH | 316,7 | 04/12/2019 |
| OLRY CLOISON | DGD LOT 08 PLATRERIE FAUX PLAFONDS POLE SPORTIF | 5742,85 | 04/12/2019 |
| ALPHA RENO | DGD LOT 6 ISOLATION OUATE DE CELLULOSE RESTRUCT GROUPE SCOLAIRE | 1721,01 | 10/12/2019 |
| ALPHA RENO | DGD LOT 6 ISOLATION OUATE DE CELLULOSE RESTRUCT GROUPE SCOLAIRE | 87,8 | 10/12/2019 |
| GAIAL | DESAMIANTAGE AVANT DEMOLITION DU 07 RUE CLEMENCEAU | 7743,6 | 10/12/2019 |
| 9 DE CHOEUR | HONORAIRES CONCERT DU 011219 CLAIR DE NOEL | 200 | 11/12/2019 |
| COLMAR EAU | CONSOMMATION EAU GROUPE SCOLAIRE LOG | 774,71 | 11/12/2019 |
| COLMAR EAU | CONSOMMATION EAU SALLE UNGERER | 339,06 | 11/12/2019 |

| Tiers | Objet | Montant | Emission |
|-----------------|---|----------|------------|
| COLMAR EAU | CONSOMMATION EAU ESPACES VERTS RUE DE LA CHAPELLE LOG | 832,68 | 11/12/2019 |
| COLMAR EAU | EAU ESPACES VERTS ROND POINT LIGIBELL | 88,75 | 11/12/2019 |
| ADELYA | GANTS VINYL | 82,72 | 11/12/2019 |
| ADELYA | PRODUITS D'ENTRETIEN | 380,82 | 11/12/2019 |
| MIRCO | VITRAGE ARME CHAPELLE HERZOG | 21,06 | 11/12/2019 |
| WINTZEDIS | PETIT MATERIEL DIVERS BATIMENTS | 60,38 | 11/12/2019 |
| GEDIMAT | SOTEX ROULEAU ETC MAISONNETTE DE NOEL | 78,16 | 11/12/2019 |
| TRIPONNEZ Jean | CORBEILLES EN OSIER DIVERS MANIFESTATIONS COMMUNALES | 200 | 11/12/2019 |
| HOLCIM BETONS | GRANULATS MARCHÉ DE NOEL | 48,73 | 11/12/2019 |
| MANUTAN | FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZ | 657,64 | 11/12/2019 |
| COLMAR EAU | NETTOYAGE STATION RELEVAGE ARTHUSS | 134,4 | 11/12/2019 |
| COMAFRANC | BALLAST 70 W ENT ECL PUBLIC | 582,48 | 11/12/2019 |
| ALSACE MECANIQ | FRANCHISE SUITE SINISTRE REPARATION NACELLE | 300 | 11/12/2019 |
| CHANTONS FRAN | HONORAIRE SPECTACLE JEUNE PUBLIC POUR LE MARCHÉ DE NOEL | 550 | 11/12/2019 |
| ALSACE MIC | INTERVENTION SUR SITE ECOLE PRIMAIRE LOG | 112,2 | 11/12/2019 |
| CASA GINA | PLATEAUX CHARCUTERIE ETC REUNIONS | 99,35 | 11/12/2019 |
| ORANGE TEL FIXE | CONSOMMATION INTERNET ET VIDEOSURVEILLANCE BODEN | 96 | 11/12/2019 |
| LIMA SERVICES | NETTOYAGE SALLE LAURENTIA ET UNGERER NOV 19 | 660 | 11/12/2019 |
| JPG | FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH | 1241,14 | 11/12/2019 |
| REGIE MUNI | DEPLACEMENT COFFRET GAZ 8 RUE SCHWENDI | 2720,83 | 11/12/2019 |
| NEOPOST | MAINTENANCE MACHINE A AFFRANCHIR | 1298,4 | 11/12/2019 |
| BATIBOIS | ACQUISITION PORTE ALU PÔLE SPORTIF | 591,29 | 11/12/2019 |
| EDF GDF SERV | CONSOMMATION ELECTRICITE STADE ST GILLES | 608,47 | 11/12/2019 |
| EDF GDF SERV | CONSOMMATION ELECTRICITE HANGAR POMPIERS | 884,86 | 11/12/2019 |
| DISCHGANG | DEBARDAGE EN FORET COMMUNALE | 6894,68 | 20/11/2019 |
| NOLL CONCEPT | MISSION MAITRISE OEUVRE POLE MEDICAL WINTZENHEIM | 21841,24 | 19/11/2019 |
| FRITSCH | DGD LOT 15 CHARPENTE BOIS POLE MEDICAL WINTZENHEIM | 2956,32 | 29/11/2019 |
| FRITSCH | DGD LOT 15 CHARPENTE BOIS POLE MEDICAL WINTZENHEIM | 155,59 | 29/11/2019 |
| TP ET TRANSPORT | LOT 18 VRD POLE MEDICAL WINTZENHEIM | 2382,79 | 29/11/2019 |
| TP ET TRANSPORT | LOT 18 VRD POLE MEDICAL WINTZENHEIM | 125,41 | 29/11/2019 |
| TP ET TRANSPORT | LOT 18 VRD POLE MEDICAL WINTZENHEIM | 875,71 | 29/11/2019 |
| TP ET TRANSPORT | LOT 18 VRD POLE MEDICAL WINTZENHEIM | 46,09 | 29/11/2019 |
| STIHLE FRERES | DGD LOT 03 CHAUFFAGE SANITAIRE POLE MEDICAL WINTZENHEIM | 3822,61 | 04/12/2019 |
| TP ET TRANSPORT | DGD LOT 18 VRD POLE MEDICAL WINTZENHEIM | 5884,73 | 04/12/2019 |
| TP ET TRANSPORT | DGD LOT 18 VRD POLE MEDICAL WINTZENHEIM | 130,68 | 04/12/2019 |
| BUREAU VE | DGD MISSION COORDINATION SECURITE SANTE POLE MEDICAL WINTZ | 540 | 10/12/2019 |
| GAIAL | ACPTÉ 01 LOT 1 DEMOLITION DESAMIANTAGE POLE MEDICAL LOGELBACH | 5297 | 19/11/2019 |
| GAIAL | ACPTÉ 02 LOT 1 DEMOLITION DESAMIANTAGE POLE MEDICAL LOGELBACH | 19227,6 | 19/11/2019 |
| GAIAL | ACPTÉ 03 LOT 1 DEMOLITION DESAMIANTAGE POLE MEDICAL LOGELBACH | 23770,4 | 19/11/2019 |
| NOLL CONCEPT | HONORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE POLE MEDICAL LOGELBACH | 13498,88 | 19/11/2019 |
| BERNAY GEOMET | HONORAIRES ARPENTAGE POLE MEDICAL LOGELBACH | 1310 | 19/11/2019 |
| SOCOTEC | MISSION CONTROLE TECHNIQUE POLE MEDICAL DE LOGELBACH | 157 | 19/11/2019 |
| REGIE MUNI | SECTIONNEMENT BRANCHEMENT GAZ POLE MEDICAL LOGELBACH | 2032,54 | 29/11/2019 |
| SOCOTEC | MISSION CONTROLE TECHNIQUE 2EME ECHEANCE POLE MEDICAL DE LOG | 422 | 09/12/2019 |

Locations de salles

SALLE LAURENTIA

07/12/2019 : Concert de l'école de musique pour Clair de Noël - location gratuite

10/12/2019 : Spectacle de Noël Ecole Dame Blanche - location gratuite

14/12/2019 : Fiançailles - location pour un montant de 395 euros

21/12/2019 : Fiançailles location pour un montant de 395 euros

SALLE UNGERER

02/12/2019 : Don de sang - location gratuite

07/12/2019 Anniversaire - location pour un montant de 300 euros

20/12/2019 Anniversaire - location pour un montant de 300 euros

HALLE DES FETES

08/12/2019 - Bourse aux vêtements et puériculture de l'Ecole Dame Blanche - location gratuite

CLUB HOUSE ST GILLES

21/12/2019 : Fête de famille location pour un montant de 180 euros

Création des régies comptables : aucune décision

Délivrances des concessions dans les cimetières :

Ancien cimetière de Logelbach :

19 novembre 2019 : Renouvellement de la concession section C Tombe 24 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160 €.

19 novembre 2019 : Renouvellement de la concession section W Tombe 48 pour une durée de 30 ans pour un montant de 320 €.

Nouveau cimetière de Wintzenheim :

21 novembre 2019 : Achat de la concession section I Tombe 15 pour une durée de 30 ans pour un montant de 320€.

Columbarium de Wintzenheim :

05 décembre 2019 : Achat de la concession Bloc B - Case 27 pour une durée de 15 ans pour un montant de 610€.

Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges : aucune décision

Aliénations de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : aucune décision

Frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts :

Achat des biens immobiliers MAURER – Honoraires de Maître BURDLOFF – 2818,99 €

Reprises d'alignement : aucune décision

Actions en justice ou de la défense de la commune : aucune décision.

Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€ : aucune décision

Réalisation des lignes de trésorerie jusqu'à 500.000 € : aucune décision

Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre : aucune décision

Monsieur le Maire : Voilà moi j'en ai fini avec l'ordre du jour. Madame Haidar oui ? Monsieur DAESSLE ?

Monsieur DAESSLE : Une question. Il n'y a plus de conseil municipal dans le programme ?

Monsieur le Maire : Non.

Monsieur DAESSLE : C'est terminé jusque ?

Monsieur le Maire : C'est fini jusqu'aux élections municipales.

Monsieur DAESSLE : Très bien merci.

Monsieur le Maire : Voilà. Bien, j'en ai terminé avec l'ordre du jour est-ce que vous avez des questions encore ? Oui allez-y Monsieur DAESSLE.

Monsieur DAESSLE : J'ai deux questions mais avant de passer aux questions je voudrais quand même vous remercier pour l'attention que vous nous avez portée.

Samedi 14 de ce mois, nous avons été alerté qu'il y avait des risques de vents violents avec des vitesses de rafales importantes dans notre secteur. En allant sur le chemin du Rothenberg, des arbres étaient tombés sur la route ainsi que d'importantes branches qui empêchaient le passage. Le lendemain, dimanche, ces dernières étaient encore en place. Revenons un instant sur le passé. Dans des circonstances passées, pareil, que faisait l'ancien Maire ? Par précaution il se mettait immédiatement en rapport avec le Secrétaire Général, la Police Municipale se déplaçait sur le terrain pour se rendre compte d'éventuels problèmes, le chef du parc pour intervenir et le corps des Sapeurs-Pompiers et les adjoints concernés. Nous étions sur le terrain afin de voir ce qui se passe. Mais dans votre gestion il ne se passe rien. Et ce qui est inquiétant, on ne peut pas prévenir la Police, les Brigades Vertes, d'ailleurs depuis qu'ils sont à notre service, moi je les ai croisés une seule fois. De plus, comme vous avez largement de personnel, on peut quand même s'interroger.

Voilà ce que je voulais vous dire parce que ça je pense que ce n'était quand même pas pensable de voir les voitures ou les gens qui faisaient demi-tour. Personne n'est intervenu pendant ces 2 jours et il y avait quand même pas mal de dégâts.

Voilà une observation que je voulais faire.

Monsieur le Maire : Il ne me semble pas que nous ayons été en alerte orange. Quand il y a une alerte orange, je prends les dispositions nécessaires, ce que tout Maire fait. Ça veut dire que j'aurais mis une équipe de toute façon en alerte. Or je n'ai pas eu d'alerte orange. Donc si à chaque fois qu'il y a du vent je dois faire venir des gens...

Monsieur DAESSLE : Ah ce n'est pas du vent.

Monsieur le Maire : Non mais attendez, je regrette, c'est quand même moi qui dirige la commune me semble-t-il.

Monsieur DAESSLE : Oui vous me l'avez déjà dit.

Monsieur le Maire : Il n'y a aucune raison de mettre des gens d'astreinte alors que je n'avais pas d'alerte orange ; l'adjoint qui est là pourra le confirmer. Dès lors que nous sommes en alerte orange, tout le personnel est prévenu qu'il risque d'être appelé. C'est comme ça qu'on fonctionne.

Monsieur DAESSLE : Je suis un peu surpris parce que personne ne passe. Enfin bref. J'aimerais poser une...

Monsieur le Maire : Attendez, Monsieur ARNDT ?

Monsieur DAESSLE : Oui je vous en prie.

Monsieur ARNDT : Oui effectivement il n'y a pas eu d'alerte orange, il y a eu une alerte jaune sur 70 départements à peu près, alerte jaune, c'est autre chose.

La deuxième chose, si vous vous promenez dans le massif etc. l'adjoint, le Maire, la Police Municipale ne sont pas sur le terrain tous les jours, ils ne peuvent pas faire les 100 km tous les jours. Tous les week-ends nous avons un adjoint de permanence. Il est autorisé d'alerter l'adjoint de permanence qui prendra les dispositions nécessaires pour alerter soit les Brigades Vertes, soit le bucheronnage, soit d'alerter Monsieur WEIGEL. D'habitude l'adjoint me contacte moi et moi je contacte Monsieur WEIGEL pour mettre très vite une équipe en place.

Monsieur le Maire : Ça a toujours fonctionné.

Monsieur ARNDT : Si personne ne nous dit rien, on ne peut pas le rêver. Mais en tout cas c'était une alerte jaune.

Monsieur le Maire : C'était une alerte jaune et puis, je pense Monsieur DAESSLE, vous savez où j'habite, vous avez mon numéro de téléphone, je suis dans l'annuaire, même si vous n'avez pas le numéro de téléphone de l'adjoint, Monsieur ARNDT, mais moi vous pouvez me joindre en me disant il y a ça ou ça. Je serais allé moi-même sur place pour voir et j'aurais téléphoné à l'adjoint. Donc, un bon citoyen se doit aussi, effectivement, de téléphoner au Maire s'il y a un souci. J'ai des gens qui me téléphonent, ça m'arrive régulièrement. Quand il y a un souci quelconque de voisinage ou n'importe, vous auriez pu très bien m'appeler.

Bien. Autres questions ?

Monsieur DAESSLE : Oui. J'aimerais revenir, je n'ai pas rebondi quand Monsieur KLINGER-ZIND en a parlé, sur les frais d'essence. La rumeur elle enfle actuellement concernant une question écrite posée par Monsieur KLINGER-ZIND et qui m'a amené à revoir les différents procès-verbaux. La question était la suivante, je cite, du moins c'est ce que j'ai lu dans le PV, et vous dites, Monsieur le Maire : « Pouvez-vous me fournir le détail de la facture en précisant les immatriculations correspondantes à chaque ligne de la facture, consommation carburant divers véhicules communaux de 1 580.72 € ? » C'est vous qui avez lu cette question qui vous a été posée. Il était facile d'apporter une réponse claire au Conseil en nous donnant, par exemple, les copies des documents souhaités. Il n'y a pas eu de réponse.

Monsieur le Maire : Si, si on a donné une réponse.

Monsieur DAESSLE : Mais je peux terminer ?

Monsieur le Maire : Les documents ont été transmis à Monsieur Claude KLINGER-ZIND.

Monsieur DAESSLE : Je peux terminer ? Je peux terminer ?

Monsieur le Maire : Non mais je vous apporte une réponse tout de suite.

Monsieur DAESSLE : Non mais attendez je termine et vous apporterez une réponse après si vous voulez bien. Donc ça vous excite ce problème ?

Monsieur le Maire : Non. Pas du tout.

Monsieur DAESSLE : Parce que je constate que... Eh oui je ne peux même pas terminer. Alors si ce n'est qu'un conseil qu'au Conseil suivant vous reveniez sur cette question en nous parlant de vos frais d'essence. Parce que moi j'essaie de comprendre, et celui d'un adjoint concernant un déplacement à Mohnesee. Les montants que vous nous avez annoncés et le motif ne correspondent en rien à la question posée. Il serait donc normal que vous nous donniez maintenant les justificatifs exacts souhaités. Ce flou dans les réponses nous amènent aux rumeurs qui courent et qui disent, effectivement, que le Maire, et peut-être certains élus, se verraient dédommagés de frais d'essence pour leur activité municipale, et que vous l'auriez même confirmé lors d'une de vos réunions de groupe.

Monsieur ARNDT : Ça c'est diffamatoire.

Monsieur DAESSLE : Il n'y a rien dans la diffamation.

Monsieur ARNDT : Ah si. Si, ça c'est pas diffamatoire...

Monsieur DAESSLE : Afin de nous éclaircir, je pose une question.

Monsieur le Maire : Allez y, terminez.

Monsieur DAESSLE : N'ayez craintes je sais ce que j'écris et je sais aussi si c'est vérifié ou pas. Alors afin de nous éclaircir sur ces bruits et sur la question posée, ce sont des bruits, merci de nous apporter des réponses précises et non contestables. Voilà, c'est ce que je voulais savoir.

Monsieur le Maire : Monsieur DAESSLE, tous les déplacements, du Maire comme des adjoints, que j'aie à Colmar Agglomération, que j'aie pour l'Association des Maires, je prends l'essence à ma charge. Les pneus, j'en avais pour 400 € de pneus encore la semaine dernière, j'ai mis mes pneus d'hiver, c'est toujours à ma charge. Je n'ai jamais, et je vous rappelle Monsieur DAESSLE qu'une commune comme la nôtre pourrait avoir une voiture de fonction pour les adjoints et le Maire, donc on ne l'a pas. Simplement dire que quand on a des déplacements qui sont loin, c'est tout à fait normal qu'il y aient des frais de déplacement. Je ne vois pas pourquoi, sachant qu'on fait du bénévolat, même si on a une indemnité, je l'ai toujours fait pour tous les adjoints tous les conseillers délégués ou les conseillers qui devaient se déplacer, systématiquement, il y a des frais, si effectivement ils engagent des frais avec leur voiture.

Monsieur DAESSLE : Je n'attends pas une réponse comme ça je vous demande simplement, la question qui a été posée, j'essaie de comprendre par rapport au chiffre qui a été mentionné à la question posée. Je n'ai pas eu de réponse c'est tout. Moi je ne suis pas là en train de vous de vous demander si...

Monsieur le Maire : Monsieur DAESSLE, vous chicaner pour 150 €. Il faudrait qu'on retourne toute la Mairie pour vous donner un chiffre pour les 150 €.

Monsieur DAESSLE : Mais non.

Monsieur le Maire : 1 500 € c'est toute la flotte automobile du parc plus les pompiers. Ce n'est pas uniquement le Maire ou les adjoints. C'est la flotte automobile du parc et des pompiers.

Monsieur DAESSLE : Alors c'était la réponse peut-être qu'il fallait apporter à ce moment-là. Je ne sais pas vous revenez alors on en parle, effectivement on ne fait que parler de ça. Moi j'essaie de comprendre, je le dis. C'est tout.

Monsieur ARNDT : Alors je veux vous apporter une réponse si vous voulez bien. Nous avons fait le déplacement avec 2 véhicules 9 places. On a fait à peu près 1 150 bon alors là on arrondit à 1 200 kms aller-retour...

Monsieur DAESSLE : Vous l'avez dit la dernière fois.

Monsieur ARNDT : ... Möhnesee fois 2 soit 2 400 km...

Monsieur DAESSLE : Vous l'avez dit...

Monsieur ARNDT : Non mais attendez, laissez-moi parler aussi vous interviendrez quand j'aurais terminé. Merci Monsieur DAESSLE. Donc 2 400 km à raison de 8L/100 km ça fait 192 litres à raison de 1.30 € en Allemagne on arrive à 249.60 €. Monsieur KLINGER-ZIND a parlé d'un truc de 200 € et d'un autre de 50 € donc on est à peu près dans les clous. Parce que ce n'était pas 2 400 km c'était un peu moins, c'est peut-être un peu plus que 8 litres mais on est dans les 250 €.

Monsieur le Maire : Et puis écoutez, moi je vais clore le sujet parce que franchement, chicaner pour 150 € ou 200 €, j'arrête là le sujet. Je vous ai donné une explication.

Monsieur KLINGER-ZIND : Non. Ah mais vous devez, vous avez à vous justifier peu importe le montant Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Non pas du tout. Alors là pas du tout.

Monsieur KLINGER-ZIND : Parce que l'explication qui vient d'être donnée est totalement fautive. Je vous l'ai dit avant, la dépense dont je vous ai posée la question le mois dernier, concernait une dépense qui s'appelait Maire-Adjoint, qui n'a aucun rapport avec Möhnesee donc c'est totalement faux.

Monsieur le Maire : Alors c'était peut-être pour un autre déplacement.

Monsieur KLINGER-ZIND : Mais c'était 15 jours avant. Si c'est un autre déplacement Monsieur le Maire il y a une procédure à respecter, il y a la loi à respecter. On ne fait pas le plein d'une voiture privée avec une carte de la Mairie.

Monsieur le Maire : C'est un défraiement. Vous voulez que je vous sorte les factures d'essence que moi j'ai à ma charge et qui devraient être payées par la collectivité ? Vous voulez que je vous sorte annuellement les kilomètres que je fais ? Ma voiture vous savez combien elle a de kilomètres pour 3 ans qu'elle a ? Elle a plus de 75 000 kilomètres parce que je roule constamment pour la Mairie et sans demander un sou.

Monsieur KLINGER-ZIND : Eh ben prenez le vélo ça vous coutera moins cher.

Monsieur le Maire : Et si effectivement j'ai demandé quelque chose c'était peut-être parce que j'avais un déplacement assez loin et c'est tout.

Monsieur KLINGER-ZIND : Vous n'avez pas demandé. Vous avez fait le plein d'un véhicule privé avec une carte de la Mairie.

Monsieur le Maire : Vous faites courir le bruit...

Monsieur ARNDT : C'était Mönnesee.

Monsieur KLINGER-ZIND : Non ce n'était pas Mönnesee c'était 15 jours avant.

Monsieur le Maire : Monsieur KLINGER-ZIND, s'il vous plaît.

Monsieur KLINGER-ZIND : Expliquez-moi.

Monsieur le Maire : Monsieur KLINGER-ZIND, vous faites courir le bruit à Wintzenheim que le Maire et son épouse ont une carte pour se servir à l'essence. La prochaine fois que j'entends ça, je le dis haut et fort, je dépose une plainte.

Monsieur KLINGER-ZIND : Ah mais vous pouvez y aller parce que moi aussi je peux déposer une plainte.

Monsieur le Maire : Parce que c'est inadmissible de dire que le Maire et sa femme ont une carte d'essence.

Monsieur KLINGER-ZIND : Moi je n'ai jamais dit ça de toute façon.

Monsieur le Maire : Le personnel, Madame LEVI-TOPAL qui est là, je n'aime pas prendre le personnel à témoin, je n'ai absolument aucune carte d'essence de la Mairie. Si j'ai demandé une carte d'essence c'est parce que j'étais en déplacement à l'extérieur et c'est tout. Pas plus.

Monsieur KLINGER-ZIND : Ce n'est pas la procédure.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de procédure Monsieur.

Monsieur KLINGER-ZIND : Ah bien sûr que si puisqu'on a pris une délibération pour les frais qui sont engagés par les élus.

Monsieur le Maire : Alors d'accord. Vous voulez que je parle de la procédure. Si je prends la procédure, je suis remboursé beaucoup plus. Parce que c'est tant et tant du kilomètre alors que là c'est uniquement l'essence.

Monsieur KLINGER-ZIND : Ah bah oui alors faites-le. Respectez la loi, c'est tout.

Madame LEVI-TOPAL : Elle date de quand la délibération et elle dit quoi ?

Monsieur KLINGER-ZIND : Est-ce que vous avez la parole Madame LEVI-TOPAL ? C'est le Maire qui donne la parole s'il vous plaît.

Monsieur le Maire : Permettez, Madame la Directrice Générale des Services a le droit...

Monsieur KLINGER-ZIND : Elle n'a pas à intervenir sans que vous ne lui donniez la parole.

Monsieur le Maire : Je lui ai donné la parole c'est vous qui lui avez coupé. Voilà. Moi je pense que vous en êtes venu assez bas pour provoquer le Maire sur ce genre de chose alors que moi j'en mets de ma poche chaque mois. Et ça peut se vérifier vous pouvez demander où je cherche mon essence. Il n'y a aucun problème je peux vous sortir les factures. Bien. Vous vous avez peut-être de la chance, vous pouvez le défalquer de vos frais généraux, moi je ne peux pas.

Madame LEVI-TOPAL : Juste pour préciser que Monsieur KLINGER-ZIND n'avait pris le micro et c'est possible que cela ne soit pas dans le PV.

Monsieur KLINGER-ZIND : De quoi vous parlez Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire : Il est possible qu'il n'y ait pas ce que vous dites dans le PV puisqu'il n'avait pas le micro. Bien. Est-ce qu'il y a d'autres remarques encore à faire ?

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur ARNDT : Moi j'aimerais juste encore ajouter...

Monsieur le Maire : Attendez, est-ce que vous avez encore des questions ou pas de questions ?

Monsieur KLINGER-ZIND : Oui une intervention.

Monsieur le Maire : Eh ben allez-y faites votre intervention. Non allez-y.

Monsieur KLINGER-ZIND : Merci. Monsieur le Maire, je voudrais juste revenir sur les règles justement à respecter en période pré-électorale, c'est-à-dire à partir du 1^{er} septembre. Ayant été à une formation à ce sujet, je vous informe que les collectivités territoriales doivent respecter l'interdiction qui leur est faite de contribuer au financement de la campagne électorale d'un candidat. Une commune n'a alors pas le droit de financer une action de communication qui ferait campagne pour un candidat. La promotion publicitaire du bilan de l'équipe municipale est interdite. Ainsi que toute communication sur la gestion locale qui pourrait avoir un impact électoral. C'est-à-dire les articles dans les bulletins municipaux, dans les magazines accompagnés d'un éditorial et de la photo, des sites internet, dans les cartes de vœux et même des discours.

Pour les candidats sortant, l'utilisation des moyens matériels de la commune, pour la campagne électorale, photothèque, téléphone, documents, photocopies, enfin tout ce qu'on veut, carburant pourquoi pas, ainsi que le recours au personnel municipal sont interdits.

Voilà quelques points que je tenais donc à relever à toute fin utile.

Monsieur le Maire : Est-ce que-vous voulez me donner une leçon Monsieur KLINGER-ZIND ? Vous avez fait campagne avec moi en 2008 et en 2014. Est-ce qu'on s'est servi du personnel ? Et aujourd'hui vous voulez me donner une leçon par rapport à ça ? Vous êtes très mal placé pour me donner une leçon, très très mal. Parce que franchement s'il y en a un qui a été correct... il y en a peut-être un autre ici autour de la table qui ne peut pas dire la même chose. Dans tous les cas moi j'ai été correct en 2008 et en 2014 ; aucun personnel n'a travaillé pour moi. Et il ne travaille pas pour moi aujourd'hui.

Monsieur KLINGER-ZIND : Je ne vous parle pas du passé, je vous donne juste un rappel des règles.

Monsieur le Maire : Personne ne sait, de toute façon je ne suis pas encore candidat, déjà pour commencer.

Monsieur KLINGER-ZIND : Ah mais ça n'a aucun rapport.

Monsieur le Maire : Mais ça ne fait rien. Vous n'avez pas besoin de me faire la morale.

Monsieur KLINGER-ZIND : Je ne vous fais pas la morale.

Monsieur le Maire : J'ai conduit 3 – 4 campagnes électorales, donc je connais parfaitement les règles. Je n'ai pas besoin d'aller en formation.

Monsieur KLINGER-ZIND : Ah oui c'est pour ça que je voulais vous...

Monsieur le Maire : J'ai un livre avec les textes de l'association des Maires de France.

Monsieur KLINGER-ZIND : Ah oui.

Monsieur le Maire : Voilà. Donc je n'ai pas besoin de leçons. Je n'ai pas de leçons à recevoir. Surtout pas de vous. Bien. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Monsieur ARNDT : Oui.

Monsieur le Maire : Oui ?

Monsieur ARNDT : Oui j'aimerais juste encore 3 petites parenthèses.

Donc la première c'est pour revenir sur ce courrier de la Préfecture. Du temps 2008 à 2018, avant que tu quittes le groupe, on a eu ce genre de courrier. Moi je me souviens de 2 marchés où on a eu ce genre de courrier. Bah ça s'est réglé comme ça se règlera ici. Ça c'est la première des choses.

La deuxième des choses, Monsieur DAESSLE vous parlez de ratio par rapport à des places de stationnement. Je vous rappelle tout juste, essayé de vous souvenir, de l'achat de la place du Möhnesee et vous faites le ratio à la place de stationnement qui a été critiquée à l'époque en son temps.

La troisième des choses, Monsieur DAESSLE, votre groupe ne participe pas aux votes. A juste titre, Monsieur le Maire a dit qu'il ne comprend pas, et je vous l'avais déjà rappelé plus d'une fois. Si vous ne participez pas aux votes, vous n'avez pas de budget. Et si je prends les points 8 à 12, vous avez déjà dépensé à peu près 500 000 €. Donc vous contractez déjà un prêt de 500 000 € parce que vous n'avez aucun sou dans la poche. Je referme la parenthèse.

Monsieur le Maire : Merci. Autres questions ? Bien. Madame SPINHIRNY ?

Madame SPINHIRNY : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire je voudrais réagir à l'article qu'a fait paraître Claude KLINGER-ZIND dans la dernière Gazette. Claude, le groupe dont tu te plains avoir été exclu, ce groupe, tu l'as quitté de ton plein gré, pour des raisons qui te sont personnelles, peut-être pas tout à fait aussi louables que tu veux bien les afficher. Mais dès lors que tu ne fais plus parti de ce groupe, tu ne peux pas prétendre participer à ses réunions, fussent-elles de travail. Donc, je crois à ce jour, tout groupe, toute association, toute corporation, fonctionnent ainsi. A partir du moment où tu n'es plus membre du groupe, tu n'es plus invité à ses réunions. Par contre, je crois que tu fais toujours encore partie des commissions communales.

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Madame SPINHIRNY : Puisque tu es élu et donc en tant qu'élu tu peux y participer. Voilà. Je voudrais aussi ajouter que toute personne avant d'agir, puisque tu prônes ça aussi, devrait s'accorder un temps de réflexion. Tout à fait. Et je souhaite encore ajouter autre chose, c'est que notre équipe aime les rapports simples et authentiques, puisque tu te plains aussi de nos sourires, même si... Oui ! Ou alors tu ne sais plus ce que tu écris. Toujours est-il que notre groupe essaie, avec rigueur et constance, d'aller au bout de ses engagements. Et pour ce faire, je te signale que notre groupe s'est choisi un chef de file qui a toute sa confiance. Confiance qu'aujourd'hui notre groupe lui renouvelle.

Monsieur le Maire : Merci. Autre intervention ? Daniel LEROY ?

Monsieur LEROY : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais aussi réagir aux propos que j'ai pu lire dans la Gazette Municipale et qui m'ont fortement chagriné. Je voudrais commencer par une petite définition qui est issue du dictionnaire, Le trésor de la langue française : « Une dictature est un régime politique dans lequel une personne ou un groupe de personne exerce tous les pouvoirs de façon absolue sans qu'aucune loi ou institution ne le limite. » Et chacun connaît les dérives qui vont de pairs. On connaît Kim II-SUNG, le grand-père de Kim JONG-UN, à qui l'on attribue entre 1.6 à 2.5 millions de morts. On connaît Pol POT, responsable lui aussi de 1.7 à 2.5 millions de morts. Joseph STALINE, dont la responsabilité est engagée pour plus de 23 millions de morts, sans nommer Mao ZEDONG qui atteint le triste record de 78 millions de morts et j'en oublie malheureusement beaucoup. Voilà ce que sont les dictateurs.

Alors faut cesser de galvauder la langue française et mettre un terme à l'insulte publique. La politique a été suffisamment rabaisée ses dernières années par divers ténors nationaux à tel point que des citoyens s'en détournent, alors que fondamentalement, c'est une noble cause que de se mettre au service de l'intérêt général et de la vie publique. La politique n'est pas un spectacle de Show Biz, ni une émission de télé-réalité. Elle n'a pas vocation à être l'exutoire de rancœurs, ni la scène de manœuvres perfides, encore moins la boîte à lettres aux fake news.

Le respect et la correction doivent guider tous ceux qui prétendent à être des hommes publics. Personne ne peut s'arroger le droit de salir autrui à des fins personnelles. Le débat d'idées ne peut pas permettre de vilipender son adversaire parce que l'on n'a pas convaincu. Car la fameuse dictature ne serait-elle pas du côté de celui qui veut imposer son idée au mépris de la majorité ?

Non, notre Maire n'est pas un dictateur. C'est un capitaine d'équipe. Et s'il doit arbitrer, il le fait en prenant l'écoute de l'ensemble de la municipalité et se range à l'avis de la majorité. C'est ce qui me paraît être le fonctionnement de la démocratie.

Si j'ai quitté l'opposition pour rejoindre le groupe de Serge NICOLE aux dernières élections, c'est parce que le dialogue me paraissait y être ouvert et franc. Je n'ai pas de déceptions et je reste fier du travail accompli avec eux durant ces 6 années de mandat. J'espère que la raison l'emportera et que l'honneur de notre premier édile, comme de tous les autres, sera préservé de la boue dans les prochains temps.

Ceci dit, je vous souhaite quand même, à toutes et à tous, de bonnes fêtes de fin d'année.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce que quelqu'un veut encore la parole ?

Monsieur DAESSLE : Bien entendu...

Monsieur le Maire : Madame HAIDAR ?

Monsieur DAESSLE : Ah pardon.

Madame HAIDAR : Merci Monsieur le Maire. Merci. Oui j'ai une petite déclaration à faire ce soir. Donc Monsieur le Maire, cher Serge et chers collègues, je voulais vous dire que j'assiste ce soir à mon dernier Conseil Municipal ici à Wintzenheim. Alors je vous dis ça avec émotion mais je souhaite revenir sur les 2 mandats que j'ai faits ici. Mes 2 mandats en tant qu'adjointe à la culture et aux affaires scolaires en 2008 puis adjointe à la programmation culturelle et à la communication en 2014 m'ont comblé. Et je remercie sincèrement, Monsieur le Maire Serge NICOLE, de m'avoir accordé sa confiance, son soutien et son écoute, et donné l'opportunité de m'accomplir dans ses missions passionnantes.

Je profite de cette occasion pour rendre hommage à sa volonté constante de dialogue, à son ouverture d'esprit, à sa bienveillance, à sa passion et son enthousiasme pour notre ville qu'il m'a transmise d'ailleurs jour après jour.

Si j'ai beaucoup aimé travailler au plus près des écoles, ma modeste contribution au développement de la vie culturelle de notre ville m'a vraiment fasciné. Celle-ci ne demandait qu'à éclore et s'épanouir. Cela a pu se faire grâce au Clerc de Noël, au Solstice du Lévrier et à d'autres concerts. Mais la création de l'Arthuss et son développement à constituer pour moi vraiment le point d'orgue de ces 12 années. Ce fut un projet exaltant, lourd à porter parfois, de l'artisanat au vrai sens du terme au départ, mais quelle récompense aujourd'hui. Je

suis sûr que l'Arthuss ne cessera de grandir grâce à vous, chers collègues, qui le faites vivre par votre présence encourageante et toute l'attention que vous lui porterez. Et je remercie encore Monsieur le Maire qui a toujours souhaité que la vie culturelle s'étoffe à Wintzenheim. Son soutien, son écoute et l'intérêt qu'il a porté au développement de la culture ont été essentiels en l'occurrence.

La vie municipale est passionnante et au travers des nombreux projets que nous avons menés, j'ai adoré partager joie, émotion et difficulté parfois. Peu à peu, l'engagement nous grandit et surtout, nous grandissons avec lui, n'en déplaise à certains.

Le travail ne fut jamais pesant et j'ai toujours trouvé de l'aide et de l'écoute auprès d'un personnel communal efficace, dévoué et digne de confiance, à qui je témoigne aujourd'hui toute ma reconnaissance.

Mes chers collègues adjoints et conseillers municipaux, j'ai eu beaucoup de plaisir à vous côtoyer à travailler et dialoguer avec vous lors de nos différentes réunions, commissions ou moments festifs. Chacun d'entre vous m'a beaucoup apporté et de vrais liens d'amitié se sont noués.

Cher Serge et chers collègues adjoints, nous avons pensés ensemble, construis ensemble, cela a créé entre nous des liens indéfectibles. Nous sommes unis aussi dans le souvenir inoubliable des personnes qui nous ont quittées trop vite. Alors, ne pas décevoir, voici ce qui m'a guidé pendant ces 12 années passées à vos côtés.

Aujourd'hui je quitte la vie municipale à Wintzenheim avec un peu de tristesse, certes, mais avec le sentiment apaisé d'avoir travaillé avec foi, loyauté et sincérité. Alors je regrette beaucoup, évidemment, que l'on cherche à semer le doute de façon si basse ce soir quant à notre intégrité. Mais bon, les élections approchant, et le manque d'arguments constructifs auquel nous a habitué l'opposition à Wintzenheim expliquent peut-être cela. Et je me rends compte aussi que vous y avez toute votre place maintenant Monsieur KLINGER-ZIND. En tout cas, pour ma part, d'autres projets m'attendent et surtout ma famille, bien sûr, qui part la force des choses a dû s'habituer à ma présence en pointillée depuis 2008. Voilà. Pour tout ça je vous dis un grand merci.

Monsieur le Maire : Merci. Bien.

Monsieur DAESSLE : Oui merci. Je suis bien obligé de répondre à Monsieur LEROY, que je ne connaissais pas comme grand philologue et par ailleurs, s'il veut faire un peu de sémantique, et bien je peux aussi en faire. J'aurais préféré que dans les définitions que vous avez cherchées, vous preniez, effectivement, celle qui nous est appropriée, et non pas celle qui touche la dictature politique d'hommes, de présidents ou autres, mais de prendre les différentes définitions qui existent concernant, justement, le mot dictature. Et si je les prends, celle qui nous concerne, c'est simplement parce que là vous y êtes allé, effectivement, de façon un peu forte, mais c'est votre nature, c'est « la concentration de tous les pouvoirs entre les mains d'un individu, d'une assemblée, d'un parti et d'une classe. Le pouvoir est détenu par une personne ou par un groupe de personnes qui l'exerce sans contrôle de façon autoritaire ». Durée pendant laquelle s'exerce, effectivement, le pouvoir d'un dictateur. Nous sommes bien dans ce cas de figure puisque, lors de l'installation du Conseil Municipal, le 29 mars 2014, le Maire a dit, et je le cite : « C'est moi le Maire aujourd'hui et c'est moi qui décide. » Donc, à partir de cette phrase, le Maire est le seul qui a tous les pouvoirs, et d'autre part, il n'a pas eu le respect de l'engagement pris qui a dit, et je le cite : « le respect des opinions des uns et des autres. Nous nous mettrons au travail et nous le faisons, et ça c'est important, sous le contrôle du groupe minoritaire issu des urnes ». Et dans le mot dictature, il y a bien dans sa définition, « le pouvoir est détenu par une personne ou par un groupe de personnes, qui l'exerce sans contrôle de façon autoritaire », ce qui a été le cas dans cette assemblée.

Je vous propose donc, Monsieur LEROY, si vous le voulez, de faire une dissertation autour de cette thématique et nous verrons ensemble qui, à ce moment-là, trouvera la meilleure formule.

Toutefois, je constate que ce propos est une vérité qui vous touche, puisque c'est le deuxième Conseil Municipal où vous en faites l'allusion. Il est quand même appréciable de voir que vous avez été au moins une fois à notre écoute durant ce mandat municipal. Ce qui vous caractérise mais qui est aussi significatif, c'est le courage du Maire, qui est le chef, et qui aurait pu continuer, aujourd'hui, son propos du dernier Conseil Municipal. Mais par habitude, il vous en confie la tâche et voyez, vous être très mal placé pour le faire. En effet, quand on change comme une girouette de veste, c'est-à-dire que l'on passe d'une liste électorale à

l'autre en fonction des mandats et que l'on a combattu virulemment celui que vous essayez de défendre, vous ne pouvez que conforter nos propos. Et cela me permet de vous dire que je n'ai certainement pas de leçons à recevoir de vous.

Monsieur le Maire : Mais je pense que Monsieur LEROY n'a pas de leçons à recevoir de vous. Monsieur LEROY, quand il était conseiller municipal dans le parti, on a toujours eu de bons contacts, il ne m'a jamais critiqué. Donc ce que vous dites là est complètement faux Monsieur DAESSLE. Mais il faut bien que vous disiez quelque chose. Normal, c'est votre dernier Conseil Municipal, donc c'est tout à fait normal. Il y a quelqu'un qui voulait reprendre la parole.

Madame HAIDAR : Oui, alors puisque c'est mon dernier Conseil Municipal aussi, Monsieur DAESSLE, je pense que vous n'avez de leçons à ne donner à personne. Vous parlez de respect mais, vous-même, n'avez pas respecté vos électeurs puisque vous avez très souvent, de façon innombrable, refusé de prendre part à un vote. Et je n'ai jamais entendu de votre part une décision ou une suggestion constructive. Donc voilà, il ne faut surtout pas parler de respect. Vous n'avez surtout pas votre place ici pour parler de respect.

Monsieur DAESSLE : J'aimerais que vous regardiez, puisqu'on fait de la sémantique ce qu'est...

Monsieur le Maire : Bon, maintenant on arrête là le débat, je pense que Madame HAIDAR a été très gentille, elle peut aussi mentionner vos absences au Conseil Municipal qui ont été répétées. Vous avez été très souvent absent au Conseil Municipal. Monsieur LEROY vous voulez encore dire, peut-être, un mot ou pas ? Mais c'est fini je clos le débat.

Monsieur LEROY : Non je ne vais pas m'étendre puisque ça ne sert à rien, justement, ce que je voulais... S'il vous plaît ! S'il vous plaît ! S'il vous plaît !

Monsieur DAESSLE : Il n'y a pas de s'il vous plaît, moi j'ai...

Monsieur LEROY : J'ai la parole, pas vous.

Monsieur DAESSLE : Non vous n'avez pas la parole.

Monsieur le Maire : J'ai donné la parole à Monsieur LEROY, Monsieur DAESSLE je vous demanderais de vous taire maintenant et de laisser parler Monsieur LEROY.

Monsieur LEROY : Pour un ancien Maire, vous n'êtes pas brillant Monsieur DAESSLE.

Monsieur DAESSLE : Ah bah ça, certainement un peu plus que vous.

Monsieur LEROY : Ah bah écoutez, la preuve n'est encore pas faite.

Monsieur le Maire : Bien, allons-y.

Monsieur LEROY : Donc je voulais simplement vous dire que ce n'est pas si ça ne nous chatouille pas du tout, ce n'est pas parce que c'est repris au deuxième Conseil Municipal, Monsieur le Maire ne m'a pas demandé de faire d'intervention. Je l'ai faite de moi-même parce que je trouve malheureux que l'on descende dans le caniveau chaque fois qu'on approche d'une élection municipale. C'est honteux, c'est tout. Et c'est pour tous ceux de l'opposition qui sont aujourd'hui en train de chercher à déstabiliser le Maire uniquement à des fins personnelles. Je trouve ça lamentable. Si vous avez un débat d'idées faites des propositions à la population, c'est beaucoup plus intéressant. Vous aviez aussi 6 ans pour faire des propositions, vous ne l'avez pas fait, et c'est ça qui m'irrite. Et en plus, salir les gens, salir leur honneur, venir dire ou faire, laisser sous-entendre qu'ils

puissent utiliser de l'argent municipal à travers de l'essence, qu'ils soient des dictateurs, c'est une injure de dire de quelqu'un qu'il est un dictateur, et je trouve ça lamentable.

Monsieur DAESSLE : Ce n'est pas une injure.

Monsieur LEROY : Si c'est une injure Monsieur quand on sait ce que sont les dictateurs.

Monsieur le Maire : S'il vous plaît on en arrête là. S'il vous plaît c'est moi qui prends le mot...

Monsieur DAESSLE : Avec Monsieur VISSANTE vous n'étiez pas propre, alors merci.

Monsieur le Maire : Ecoutez, s'il vous plaît stop. Là Monsieur DAESSLE vous allez un peu loin là. Je vais vous rappeler à l'ordre mais je saurais le faire au bon moment et probablement que ça sera peut-être par voie extérieure sûrement pas par moi. Dans tous les cas j'ai pris note de ce que vous venez de dire tout à l'heure. Non non, j'arrête là. J'arrête là, c'est moi qui prends le dernier mot, le mot de la fin, c'est terminé. C'est simplement pour vous remercier, effectivement, puisque nous arrivons, c'est le dernier Conseil, ce qui ne veut pas dire que l'on va se... Qu'est-ce que vous voulez dire Monsieur Claude KLINGER-ZIND ? Je vous laisse parce qu'on va dire que je suis encore un dictateur, que je n'ai pas laissé la parole.

Monsieur KLINGER-ZIND : Je n'ai pas grand-chose à relever à part, juste pour rappeler que j'ai quitté le groupe pour des positions que j'avais données, et qu'ensuite j'ai été exclu de groupes de travail. J'ai toujours été constructif, vous le savez très bien. En tout cas je viens d'apprendre que c'est la dernière séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : Oui c'est la dernière fois.

Monsieur KLINGER-ZIND : Je m'en doutais un peu.

Monsieur le Maire : Je l'ai dit la dernière fois. J'ai dit le budget sera voté le 20...

Monsieur KLINGER-ZIND : Oui le budget.

Monsieur le Maire : ... et il n'y aura plus de Conseil Municipal.

Monsieur KLINGER-ZIND : Ah ça je ne l'ai pas...

Monsieur le Maire : C'est même Monsieur DAESSLE qui avait posé la question au dernier Conseil et j'avais répondu que c'était le 20 décembre le dernier Conseil Municipal.

Monsieur KLINGER-ZIND : D'accord.

Monsieur le Maire : Pour voter le budget parce que pour moi les chiffres sont clairs et comme ça tout est parfait. Donc voilà.

Monsieur KLINGER-ZIND : Pas de problèmes. Je voulais juste revenir sur le fait que j'ai été conseiller municipal pendant 2 mandats. J'ai rencontré des gens formidables, j'ai appris à en connaître d'autres que je ne connaissais pas, ça a été une expérience très riche, très enrichissante toutes ces rencontres, ces échanges que j'ai eus. Durant ces 2 mandats je crois que j'ai acquis de nombreuses connaissances, peut-être même des compétences. En tout cas, j'ai œuvré tout au long de ces 2 mandats, y compris cette année, dans un seul sens et un seul but, pour faire du bien, pour faire des choses biens pour Wintzenheim, pour les

habitants, pour l'intérêt général. Je crois que j'ai toujours œuvré avec conviction, tout le monde je pense peut l'admettre, et vous le savez très bien...

Monsieur le Maire : Bien.

Monsieur KLINGER-ZIND : Je peux terminer ? Non mais attendez, mais non je parle des 2 mandats, je vous parle bien au sein de votre groupe moi j'y ai travaillé, tout le monde peut être d'accord. Je peux continuer ? C'est dans ce cadre-là aussi que je voudrais remercier les agents avec qui j'ai toujours eu de bonnes relations. Franchement, on a toujours travaillé, j'ai appris plein de choses aussi grâce à eux. Et moi je suis particulièrement attaché à ma ville et c'est pour ça que je suis conseiller municipal et que j'ai toujours fait tout ce que j'ai fait. C'est tout.

Monsieur le Maire : Mais Monsieur KLINGER-ZIND, je ne vais pas prolonger le débat. Je ne suis pas de Wintzenheim, je suis très attaché à ma ville. Vous avez vu que j'ai toujours donné. Je suis arrivé en 1979 à Wintzenheim, je me suis toujours investi que ce soit dans les écoles, que ce soit pour la kermesse paroissiale, chez les scouts.

Monsieur KLINGER-ZIND : Bien sûr.

Monsieur le Maire : Si j'ai connu beaucoup de monde c'est bien, effectivement, à travers les différentes associations. Monsieur DAESSLE m'a pris en 1995, j'ai été élu, j'ai été ravi d'avoir été élu. J'ai fait 2 mandats avec Monsieur DAESSLE, j'ai pris la décision de ne pas en faire un troisième tout simplement. C'est clair. Je ne travaille pas dans mon intérêt personnel, puisque je vous ai déjà dit et je vous le dis haut et fort, à Wintzenheim, rien ne m'appartient. Donc je ne travaille pas dans mon intérêt personnel, je travaille bien dans l'intérêt général. Et ça je crois que c'est important. Maintenant nous terminons, effectivement, ce Conseil Municipal.

Je voudrais quand même, en tant que Maire, vous remercier. Bien naturellement, je remercie tout particulièrement mon groupe qui a toujours été à mes côtés. Et là je remercie infiniment ce qui vient d'être dit par les 3 adjoints. Ça me touche parce que c'est vrai qu'ils sont très sensibles, je leur ai dit comment j'étais traité à l'extérieur par certaines personnes en me disant que je vole presque la Mairie, que je prends de l'essence, que je profite au maximum. Là ça m'a vraiment déçu parce que je suis un homme, effectivement, et j'en suis fier, un homme intègre. On peut chercher dans mes dossiers, je n'ai aucun souci. J'ai fait toute ma carrière à l'hôpital je n'ai jamais eu aucun souci. Donc aujourd'hui essayé de faire une campagne électorale sur le dos du Maire je trouve ça lamentable. Alors plus que lamentable mais ça a été dit je ne vais pas y revenir.

Je voudrais simplement vous dire, encore une fois, merci. Je ne remerciais pas l'opposition parce que, maintenant, on parle d'opposition. L'opposition n'a pas été constructive pendant ces années. Pendant ce mandat, je n'ai jamais eu de propositions de leur part, jamais un courrier, jamais une rencontre dans mon bureau pour me dire Monsieur le Maire, écoutez, il y a ça et ça, nous on aimerait bien voir ça et faire ça comme ça... Je ne les ai jamais vus. Donc c'est facile de critiquer, ne rien approuver c'est facile, ne pas participer aux votes c'est facile. En tous les cas je vais vous dire une chose, et je le dis toujours à mon équipe, quel que soit le scrutin, on ne sait même pas si on va partir là dans quelques mois, vous n'aurez jamais à baisser la tête devant les habitants de Wintzenheim. Nous avons fait beaucoup de choses. Aucune municipalité n'a fait ce que nous avons fait. Nous avons osé le faire. Et je crois que ça c'est très important. Et les gens, je peux vous le dire, c'est ce que j'entends, je le dis, moi je fais avec du monde du terrain, moi c'est ce qui me satisfait, c'est de dire, Monsieur le Maire, vraiment, avec votre équipe, tout ce que vous avez fait c'est super. Vous êtes une équipe soudée, vous êtes une très bonne équipe. Donc ça, ça me satisfait.

L'opposition qui critique constamment ce qu'on a fait, et ça ce n'est pas bien, et ça ce n'est pas bien, et ben bien sûr, c'est vrai que quand on ne veut rien faire, je veux dire quand on vient 1 heure par jour à la Mairie ou 1h30 quand on est Maire, ne peut pas faire grand-chose. Moi je suis un Maire qui est là le matin à 7h30-7h15 et je repars le soir très tard. Mais c'est comme ça, j'ai le temps, j'aime mon travail, j'ai été élu pour ça, je n'ai

pas à décevoir la population. C'est ce que je ne fais pas. Je ne déçois pas la population. Je suis sur tous les terrains. C'est normal, c'est le rôle d'un Maire. C'est le rôle aussi, effectivement, des conseillers ou des adjoints. Par contre, je peux dire que dans les cérémonies patriotiques, quand un Maire Honoraire, qui est en plus Conseiller Municipal, on ne le voit jamais aux cérémonies patriotiques, je commence quand même à penser qu'il y a comme un souci. Parce que la première chose, pour un Maire Honoraire, c'est d'être, comme l'ancien Maire Honoraire Monsieur HOFFMANN, toujours au monument aux morts, alors qu'il y en a d'autres, on ne les voit jamais. Les conseillers municipaux de l'opposition je ne les voyais jamais au monument aux morts, alors que c'est un minimum de respect qu'on a, effectivement, envers les gens qui se sont battus pour notre liberté. Voilà ce que je voulais vous dire. En tous les cas, mon groupe, je vous remercie infiniment. Merci pour ce qui vient d'être dit. Je suis fier d'avoir conduit cette équipe. Ce n'est pas parce que ce soir c'est le dernier Conseil Municipal que la vie s'arrête. Nous avons encore des dossiers à traiter. Je les traiterais jusqu'au 15 mars au soir et après on verra. En tous les cas je vous remercie.

Pour terminer ce mandat, les personnes qui sont ici, aussi bien dans la salle que les spectateurs, je vous invite à prendre un verre, à passer un moment convivial, un verre de l'amitié, à la salle d'honneur du conseil. Pour le dernier conseil il y a donc un petit verre qui vous sera servi.

Voilà, je vous remercie.